

Cote du document: GC 42/L.4
Point de l'ordre du jour: 6
Date: 21 décembre 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

États financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2017

(assortis de la déclaration de la direction et d'une
attestation externe indépendante sur l'efficacité du
contrôle interne de l'information financière)

Note aux Gouverneurs

Responsables:

Questions techniques:

Alvaro Lario
Vice-Président adjoint,
Responsable des finances en chef
et Contrôleur principal
Département des opérations financières
téléphone: +39 06 5459 2403
courriel: a.lario@ifad.org

Advit Nath
Directeur et Contrôleur
Division de la comptabilité et du contrôle
téléphone: +39 06 5459 2829
courriel: a.nath@ifad.org

Allegra Saitto
Chef de l'information financière
et de l'activité fiduciaire institutionnelle
téléphone: +39 06 5459 2405
courriel: a.saitto@ifad.org

Teresa Tirabassi
Responsable principale des finances
téléphone: +39 06 5459 2148
e-mail: t.tirabassi@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil des gouverneurs — Quarante-deuxième session
Rome, 14-15 février 2019

Pour: **Approbation**

Table des matières

	Page
Sigles et acronymes	ii
Recommandation pour approbation	1
Appendice A Bilan (chiffres consolidés et FIDA seulement)	2
Appendice B État consolidé du résultat global	3
État du résultat global (FIDA seulement)	4
Appendice B1 État consolidé de la variation des bénéfices non distribués	5
État de la variation des bénéfices non distribués (FIDA seulement)	5
Appendice C État consolidé des flux de trésorerie	6
Appendice C1 États récapitulatifs du flux de trésorerie des autres entités consolidées	7
Appendice D Notes relatives aux états financiers consolidés	8
Appendice E État des contributions complémentaires et supplémentaires	30
Appendice F État récapitulatif du Fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne	36
Déclaration de la direction sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière	39
Rapport du Commissaire aux comptes	41
Attestation du Commissaire aux comptes sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière	47
Appendice G Bilan du FIDA sur la base de la valeur nominale en dollars des États-Unis, reconverti en droits de tirage spéciaux (DTS)	51
Appendice H États des contributions	52
Appendice I État des prêts	60
Appendice I1 Programme spécial pour l'Afrique	65
Appendice I2 État des dons	67
Appendice I3 Cadre pour la soutenabilité de la dette (FIDA seulement)	68
Appendice J État récapitulatif des engagements au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE)	69
Appendice K État récapitulatif des contributions liées à l'Initiative pour l'allégement de la dette d'Haïti	70
Appendice L Analyse des dépenses d'exploitation (FIDA seulement)	71

Notes:

Dans les présents états financiers, les codes utilisés pour les devises sont ceux établis par l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

Les notes relatives aux états financiers consolidés (appendice D) font partie intégrante des états financiers.

Sigles et acronymes

AMACS	Plan d'assurance maladie après cessation de service
ASAP	Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
CSD	Cadre pour la soutenabilité de la dette
DTS	Droits de tirage spéciaux
ELM	Exigence de liquidité minimale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
Fonds fiduciaire espagnol	Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire
IAS	Normes comptables internationales (remplacées par les normes IFRS)
IFRS	Normes internationales d'information financière
Initiative PPTE	Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PSA	Programme spécial pour l'Afrique

Recommandation pour approbation

Le Conseil des gouverneurs est invité à approuver la décision suivante:

"Le Conseil des gouverneurs a examiné et approuvé les états financiers faisant apparaître la situation financière du FIDA au 31 décembre 2017 et les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, tels qu'ils figurent dans les appendices A à L du présent document, le rapport y relatif du Commissaire aux comptes ainsi que l'attestation de ce dernier sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière."

États financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2017

(assortis de la déclaration de la direction et d'une attestation externe indépendante sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière)

1. À sa cent vingt-troisième session, tenue en avril 2018, le Conseil d'administration a examiné les états financiers vérifiés du FIDA pour l'exercice 2017 (appendices A à L) ainsi que le rapport y relatif du Commissaire aux comptes, qui figurent dans le présent document.
2. Ces états financiers, établis conformément aux Normes internationales d'information financière en application de la recommandation du Conseil international des normes comptables, ont été examinés dans le détail par le Comité d'audit à sa cent quarante-huitième réunion et par le Conseil d'administration. En application de l'article XII, paragraphe 6, du Règlement financier du FIDA, le Conseil d'administration les soumet maintenant à la présente session du Conseil des gouverneurs accompagnés d'une recommandation pour approbation.
3. Le FIDA a publié la déclaration de la direction rendant compte de l'efficacité opérationnelle du contrôle interne de l'information financière au 31 décembre 2017, qui faisait suite à des vérifications et un examen indépendants conduits par des consultants externes, sur la base du cadre établi par le Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway (COSO). Cette déclaration fournit une assurance supplémentaire quant à la crédibilité et à la fiabilité des états financiers.
4. Le Commissaire aux comptes a formulé une opinion sans réserve (favorable) sur les états financiers consolidés du Fonds au 31 décembre 2017, et il a en outre délivré l'attestation externe sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière.

État consolidé du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016
(en milliers d'USD)

	Note	2017	2016
Recettes			
Produit des prêts		58 820	52 661
Produit/(pertes) sur liquidités et des placements	17	36 361	48 815
Recettes provenant d'autres sources	18	9 977	10 761
Recettes provenant des contributions	19	158 602	184 523
Total des recettes		263 760	296 760
Dépenses d'exploitation			
	20		
Rémunération du personnel (salaires et prestations)	21	(92 569)	(83 825)
Dépenses administratives courantes		(41 353)	(34 657)
Consultants et personnel extérieur		(48 891)	(44 166)
Frais financiers directs (banques et placements)	24	(1 963)	(2 616)
Sous-total des dépenses d'exploitation		(184 776)	(165 264)
Autres dépenses			
Charges d'intérêt des prêts		(696)	(1 051)
(Provision)/reprise sur provision pour dépréciation des prêts	9 a)	(6 161)	(25 868)
(Dépenses)/recettes au titre de l'Initiative PPTE	26	(4 309)	(4 173)
Dépenses au titre des dons	22	(177 216)	(223 187)
Dépenses au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD)	23	(127 766)	(123 892)
Dotations aux amortissements	8	(2 945)	(2 585)
Sous-total des autres dépenses		(319 093)	(380 756)
Total des dépenses		(503 869)	(546 020)
(Déficit) avant ajustement sur la base de la juste valeur et du taux de change		(240 109)	(249 260)
Ajustement sur la base de la juste valeur	25	(11 672)	(4 324)
(Pertès)/gains de change	16	338 793	(169 541)
Profit net ou (perte)		87 012	(423 125)
Autres éléments du résultat global (pertès)/produit:			
(Pertès)/gains de change résultant de la conversion d'entités consolidées	16	6 316	6 489
Variation de la provision pour le Plan d'assurance maladie après cessation de service (AMACS)	21	(15 083)	(22 173)
Sous-total des autres éléments du résultat global – (pertès)/produit		(8 767)	(15 684)
Total des éléments du résultat global – produit/(pertès)		78 245	(438 809)

État du résultat global (FIDA seulement)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016
(en milliers d'USD)

	Note	2017	2016
Recettes			
Produit des prêts		57 451	51 843
Produit/(pertes) sur liquidités et des placements	17	33 326	46 002
Recettes provenant d'autres sources		15 532	14 714
Recettes provenant des contributions	19	29 615	5 659
Total des recettes		135 924	118 218
Dépenses d'exploitation			
	20		
Rémunération du personnel (salaires et prestations)	21	(89 303)	(80 531)
Dépenses administratives courantes		(39 752)	(33 130)
Consultants et personnel extérieur		(41 977)	(40 110)
Frais financiers directs (banques et placements)		(1 614)	(2 415)
Sous-total des dépenses d'exploitation		(172 646)	(156 186)
Autres dépenses			
Charges d'intérêt des prêts		(696)	(874)
(Provision)/reprise sur provision pour dépréciation des prêts	9 a)	(6 161)	(25 868)
(Dépenses)/recettes au titre de l'Initiative PPTE	26	(4 309)	(4 173)
Dépenses au titre des dons	22	(64 779)	(55 020)
Dépenses au titre du CSD	23	(127 766)	(123 892)
Dotations aux amortissements	8	(2 945)	(2 584)
Sous-total des autres dépenses		(206 656)	(212 411)
Total des dépenses		(379 302)	(368 597)
(Déficit) avant ajustement sur la base de la juste valeur et du taux de change		(243 378)	(250 379)
Ajustement sur la base de la juste valeur		(21 639)	(5 328)
(Pertès)/gains de change	16	338 793	(169 541)
Profit net ou (perte)		73 776	(425 248)
Autres éléments du résultat global (pertès)/produit:			
Variation de la provision pour l'AMACS	21	(15 083)	(22 173)
Sous-total des autres éléments du résultat global – (pertès)/produit		(15 083)	(22 173)
Total des éléments du résultat global – produit/(pertès)		58 693	(447 421)

État consolidé de la variation des bénéfices non distribués

Pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016
(en milliers d'USD)

	<i>Déficit accumulé</i>	<i>Réserve générale</i>	<i>Total des bénéfices non distribués</i>
2015			
Déficit accumulé au 31 décembre 2015	(1 066 955)	95 000	(971 955)
2016			
Profit net ou (perte)	(423 125)		(423 125)
Total des autres éléments du résultat global produit/(pertes)	(15 684)		(15 684)
Compensation du CSD	564		564
Déficit accumulé au 31 décembre 2016	(1 505 200)	95 000	(1 410 200)
2017			
Profit net ou (perte)	87 012		87 012
Total des autres éléments du résultat global produit/(pertes)	(8 767)		(8 767)
Compensation du CSD	333		333
Déficit accumulé au 31 décembre 2017	(1 426 622)	95 000	(1 331 622)

État de la variation des bénéfices non distribués (FIDA seulement)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016
(en milliers d'USD)

	<i>Déficit accumulé</i>	<i>Réserve générale</i>	<i>Total des bénéfices non distribués</i>
2015			
Déficit accumulé au 31 décembre 2015	(1 064 754)	95 000	(969 754)
2016			
Profit net ou (perte)	(425 248)		(425 248)
Total des autres éléments du résultat global produit/(pertes)	(22 173)		(22 173)
Compensation du CSD	564		564
Déficit accumulé au 31 décembre 2016	(1 511 611)	95 000	(1 416 611)
2017			
Profit net ou (perte)	73 776		73 776
Total des autres éléments du résultat global produit/(pertes)	(15 083)		(15 083)
Compensation du CSD	333		333
Déficit accumulé au 31 décembre 2017	(1 452 585)	95 000	(1 357 585)

État consolidé des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016
(en milliers d'USD)

	2017	2016
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation du FIDA		
Intérêts sur prêts (FIDA)	55 494	51 117
Intérêts sur prêts (autres fonds)	1 385	837
Contributions autres que celles destinées aux reconstitutions	314 200	132 341
Dépenses d'exploitation et autres paiements	(165 282)	(162 842)
Décaissements au titre des dons (FIDA)	(45 408)	(39 270)
Décaissements au titre des dons (fonds supplémentaires)	(131 097)	(90 477)
Décaissements au titre des dons CSD	(127 766)	(123 892)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(98 475)	(232 186)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement		
Décaissement des prêts (FIDA)	(631 380)	(539 409)
Décaissement des prêts (autres fonds)	(59 210)	(50 355)
Remboursements de prêts – principal (FIDA)	260 385	248 121
Remboursements de prêts – autres fonds	4 513	3 411
Transfert (des)/aux placements au coût amorti	61 582	82 141
Somme reçue au titre des placements	35 148	39 520
Flux nets de trésorerie liés aux activités de placement	(328 962)	(216 571)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Contributions aux reconstitutions	377 991	242 685
Fonds empruntés	174 095	106 827
Emprunt au titre du fonds fiduciaire	(1 943)	(17 074)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	550 143	332 438
Effet des variations de change sur les liquidités et équivalents	97 161	(40 787)
Augmentation/(Diminution) nette des liquidités et équivalents non soumis à restrictions	219 868	(157 106)
Liquidités et équivalents non soumis à restrictions en début d'exercice	1 432 940	1 590 046
Liquidités et équivalents non soumis à restrictions en fin d'exercice	1 652 809	1 432 940
Dont:		
Liquidités non soumises à restrictions	401 782	260 292
Placements non soumis à restriction, à l'exclusion des placements détenus jusqu'à échéance et des comptes de dettes	1 251 026	1 172 648
Liquidités non soumises à restrictions et équivalents en fin d'exercice	1 652 809	1 432 940

États récapitulatifs du flux de trésorerie des autres entités consolidées

Au 31 décembre 2017
(en millions d'USD)

	<i>Initiative PPTÉ</i>	<i>Initiative pour l'allègement de la dette d'Haïti</i>	<i>Fonds fiduciaire pour l'AMACS</i>	<i>Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire</i>	<i>Fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP)</i>	<i>Fonds supplémentaires</i>
Bilan						
Total des actifs	7,0	24,3	79,1	331,6	258,6	405,3
Total du passif	(14,0)	(26,3)	(83,3)	(324,1)	(250,8)	(399,3)
Bénéfices non distribués	7,0	2,0	4,2	(7,5)	(7,8)	(6,1)
État du résultat global						
Total des recettes	-	-	0,2	2,4	52,9	76,2
Total des dépenses d'exploitation	-	-	(0,2)	(3,9)	(43,4)	(72,4)
Solde net (recettes moins dépenses d'exploitation)	-	-	-	(1,5)	9,5	3,8
Flux de trésorerie nets	4,3	20,8	13,8	(1,3)	150,0	1,5

Au 31 décembre 2016
(en millions d'USD)

	<i>Initiative PPTÉ</i>	<i>Initiative pour l'allègement de la dette d'Haïti</i>	<i>Fonds fiduciaire pour l'AMACS</i>	<i>Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire</i>	<i>Fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP)</i>	<i>Fonds supplémentaires</i>
Bilan						
Total des actifs	2,6	26,0	69,2	293,4	251,1	442,1
Total du passif	17,5	27,4	78,9	285,6	245,4	439,8
Bénéfices non distribués	(14,8)	(1,4)	(9,7)	7,8	5,6	2,3
État du résultat global						
Total des recettes	-	-	0,2	1,6	60,5	118,4
Total des dépenses d'exploitation	-	-	0,2	2,3	58,9	117,5
Solde net (recettes moins dépenses d'exploitation)	-	-	-	(0,6)	(1,6)	0,9
Flux de trésorerie nets	(0,4)	0,4	-	(4,7)	4,5	5,5

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1

BRÈVE DESCRIPTION DU FONDS ET DE LA NATURE DE SES OPÉRATIONS

Le Fonds international de développement agricole (ci-après le FIDA ou le Fonds) est une institution spécialisée des Nations Unies. Le FIDA, qui a son siège à Rome (Italie), a officiellement vu le jour le 30 novembre 1977, date à laquelle l'Accord portant création du FIDA est entré en vigueur. Le Fonds et ses opérations sont régis par cet accord.

En tant qu'institution financière internationale (IFI), le FIDA jouit de fait du statut de créancier privilégié. Ce statut n'est pas un statut juridique, mais il est consacré dans la pratique et est accordé par les gouvernements des 176 États membres du FIDA. Le statut de créancier privilégié est un concept universellement reconnu par des entités telles que les autorités de tutelle des banques, la Banque des règlements internationaux et les agences de notation.

Tout État membre de l'Organisation des Nations Unies ou de l'une de ses institutions spécialisées, ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) peut devenir membre du Fonds. Celui-ci tire ses ressources des contributions des États membres, des contributions spéciales provenant d'États non membres et d'autres sources, et du produit de ses opérations.

Le Fonds a pour objectif de mobiliser des ressources additionnelles qui devront essentiellement être affectées, à des conditions de faveur, au financement de projets expressément conçus pour améliorer les systèmes de production alimentaire, le niveau nutritionnel et les conditions de vie des populations les plus pauvres des pays en développement. Le Fonds mobilise ressources et savoirs dans le cadre d'une coalition dynamique associant les ruraux pauvres, les gouvernements, les institutions financières et les organismes de développement, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, y compris des cofinanceurs. Les financements provenant d'autres sources que les reconstitutions, sous forme de fonds supplémentaires et de ressources humaines, font partie intégrante des activités opérationnelles du FIDA.

NOTE 2

RÉCAPITULATIF DES PRINCIPALES RÈGLES COMPTABLES

Les principales règles comptables appliquées pour établir ces états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, elles sont appliquées de manière homogène pour tous les exercices présentés.

a) Principes de base

Les états financiers consolidés du Fonds sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et selon une approche

de continuité, à partir de la situation financière actuelle et de la prévision des flux de trésorerie. Des informations sont données séparément dans les états financiers là où elles sont jugées présenter un intérêt pour le lecteur.

Pour établir les états financiers conformément aux normes IFRS, il faut procéder à un certain nombre d'estimations comptables essentielles. Cela suppose aussi que la direction exerce un pouvoir d'appréciation sur l'application des règles comptables. Les domaines dans lesquels l'exercice de ce jugement est plus poussé ou plus complexe ou dans lesquels les hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers sont indiqués dans la note 3.

i) Normes IFRS nouvelles ou modifiées obligatoirement applicables à la période couverte par le présent rapport

En 2017, certaines modifications apportées aux normes internationales ont pris effet pendant la période couverte par le présent rapport; elles n'ont aucune incidence ou une incidence négligeable sur les états financiers du FIDA:

Modifications apportées à la Norme comptable internationale 12 (IAS12): Constatation des actifs d'impôt différé correspondant aux moins-value latentes (pas applicable au FIDA);

Modification des normes IFRS pour les petites et moyennes entreprises (PME) (pas applicable au FIDA);

Modifications apportées à la norme IFRS12: informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités;

IFRS9: section Instruments financiers. Classification et évaluation, adoption anticipée par le FIDA.

ii) Normes IFRS qui ne sont pas encore obligatoires

Position	Nature du changement	Effet potentiel
Modification de l'IFRS12: Paiement fondé sur des actions	Transaction de paiement fondé sur des actions réglée en instruments de capitaux propres et non plus en trésorerie	Pas applicable au FIDA
	Effectif à partir du 1 ^{er} janvier 2018	
Modifications apportées à la norme IFRS4: Contrats d'assurance	Directives d'application des normes IFRS9 et IFRS4 à l'intention des assureurs.	Pas applicable au FIDA
	Effectif à partir du 1 ^{er} janvier 2018	
IFRS9: Instruments financiers	Comptabilité de couverture Méthodologie de la dépréciation	Le Fonds a commencé à appliquer la section de la norme IFRS9 relative à la dépréciation, les incidences sont prévues, conformément à la pratique du secteur. La section sur la comptabilité de couverture n'est pas encore applicable.
	Effectif à partir du 1 ^{er} janvier 2018	
Modifications apportées à la norme IFRS10: États financiers consolidés; et à la norme IAS28: Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	Directives pour la comptabilisation d'une perte de contrôle d'une filiale	Pas applicable au FIDA
	Effectif à partir du 1 ^{er} janvier 2018	
IFRS15: Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	Principes à appliquer pour présenter des informations concernant la nature, le calendrier et le degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie provenant d'un contrat conclu avec un client	Le FIDA a évalué l'incidence de l'adoption de ces normes comptables, qui n'est pas jugée importante
	Effectif à partir du 1 ^{er} janvier 2018	
IFRS16: Contrats de location	Principes à appliquer pour la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la communication des contrats de location par les deux parties à un contrat (preneur et bailleur)	Le FIDA n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de cette norme
	Effectif à partir du	

1^{er} janvier 2019

b) Périmètre de consolidation

Les financements sous forme de fonds supplémentaires et de ressources autres que les ressources de base font partie intégrante des activités opérationnelles du FIDA. C'est pourquoi le Fonds établit des comptes consolidés comprenant les opérations et les soldes des entités suivantes:

- le Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification (PSA);
- le Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie (FFGC);
- d'autres fonds supplémentaires, notamment les dons d'assistance technique, les cofinancements, les financements obtenus pour le programme de cadres associés, les fonds supplémentaires thématiques et programmatiques; le Programme conjoint du Fonds belge pour la sécurité alimentaire (FBSA); et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM);
- le Fonds fiduciaire du FIDA au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTTE);
- le Fonds fiduciaire du FIDA pour le Plan d'assurance maladie après cessation de service (AMACS);
- le compte administratif de l'Initiative pour l'allègement de la dette d'Haïti;
- le Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire (Fonds fiduciaire espagnol); et
- le Fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP).

Ces entités sont directement liées aux activités de base du FIDA et contrôlées dans une large mesure par ce dernier. Conformément aux recommandations et accords sous-jacents établissant ces entités, le FIDA a le pouvoir de régir les règles financières et opérationnelles les concernant; le FIDA est responsable des résultats ou des effets de ses relations avec ces entités, et il est en mesure d'influer sur ces résultats et effets dans le cadre du pouvoir qu'il exerce sur les éléments qui les composent. En conséquence, elles figurent dans ses états financiers consolidés. Toutes les opérations et tous les soldes constatés entre ces entités ont été éliminés. Des états financiers supplémentaires peuvent être établis sur demande pour ces fonds pour répondre aux exigences spécifiques des donateurs. L'exercice financier de toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation correspond à l'année civile.

Entités hébergées par le FIDA

Il existe d'autres entités que le FIDA héberge, mais dont les opérations ne font pas partie de ses activités principales, et le FIDA n'a pas le pouvoir de régir les règles financières et opérationnelles les concernant. Elles ne sont donc pas consolidées dans ses comptes, car elles échappent dans une large mesure à son contrôle. Au 31 décembre 2017, la seule entité hébergée par le FIDA était la Coalition internationale pour l'accès à la terre (dénommée auparavant Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté).

c) Conversion des monnaies et variations de change

Les postes inclus dans les états financiers consolidés sont chiffrés dans la monnaie en usage dans l'environnement économique principal dans lequel s'exercent les activités de l'entité ("la monnaie fonctionnelle"). Dans le cas du FIDA, cette monnaie est le dollar des États-Unis.

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle sur la base des taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions ainsi que de la conversion, aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés au compte de résultat pour la période correspondante.

Les résultats et la situation financière des entités/fonds consolidés dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de l'information financière sont convertis dans cette dernière monnaie et sont comptabilisés comme suit:

- Les actifs et passifs sont convertis au taux en vigueur à la date de clôture de l'exercice, et les recettes et dépenses sont converties au taux moyen annuel; et
- Toutes les différences de change qui en résultent sont comptabilisées comme éléments distincts à la rubrique "autres éléments du résultat global".

d) Comptabilisation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés et inscrits au compte de résultat au coût amorti ou à la juste valeur. Leur classement dépend des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie (les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates non déterminées, à des flux de trésorerie qui consistent seulement en paiements du principal et des intérêts sur le principal non remboursé) et du modèle de gestion qui leur est appliqué (l'intention ou non de détenir ces actifs et passifs financiers jusqu'à leur échéance). Les actifs et passifs financiers ne sont comptabilisés au coût amorti que lorsque le modèle de gestion du Fonds est de détenir ces actifs et passifs jusqu'à leur échéance et de percevoir les flux de trésorerie contractuels qui y sont rattachés (principal et intérêts seulement). Tous les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au compte de résultat.

e) Fonds propres

Comprend les trois éléments suivants: i) Contributions (fonds propres); ii) Réserve générale; et iii) Bénéfices non distribués.

i) Contributions (fonds propres)

Généralités

Les contributions que chaque Membre doit verser au Fonds sont payables à l'échéance en monnaies librement convertibles; toutefois, jusqu'à la fin de la période de la troisième reconstitution, les Membres de la catégorie III pouvaient verser leur contribution dans leur propre monnaie, qu'elle soit ou non librement convertible. Les contributions doivent être versées en espèces mais, dans la mesure où le Fonds n'a pas un besoin immédiat d'une partie de la contribution pour ses opérations, cette partie peut être versée sous forme de billets à ordre non négociables, irrévocables et ne portant pas intérêt ou d'obligations payables à vue.

Une contribution à la reconstitution des ressources du FIDA est comptabilisée intégralement au titre des contributions en fonds propres et des contributions à recevoir lorsqu'un Membre dépose un instrument de contribution, à l'exception des instruments de contribution conditionnels, qui sont soumis à des décisions nationales d'ouverture de crédits et dont le montant diminuera proportionnellement à mesure que ces conditions seront remplies. Conformément à la norme IFRS 9, les montants à recevoir des États membres au titre de leur contribution et les autres sommes à recevoir, y compris les billets à ordre, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur au compte de résultat.

Provision pour dépréciation des contributions

Le Fonds a établi une politique applicable aux provisions pour arriérés de contribution des États membres, sans préjudice du statut de créancier privilégié, comme suit:

Si des éléments indiquent qu'un prêt ou une créance est déprécié, une provision pour dépréciation spécifique est comptabilisée. Le montant de la dépréciation correspond à l'écart entre la valeur comptable et la valeur qu'il est possible de recouvrer. Les critères utilisés pour déterminer s'il existe des éléments objectifs attestant d'une dépréciation sont:

- l'existence d'arriérés sur le versement des échéances (principal et intérêts) prévues au contrat;
- des difficultés de trésorerie rencontrées par l'emprunteur;
- le non-respect des dispositions contractuelles ou des conditions; et
- l'ouverture d'une procédure de faillite.

Dans ces cas de figure, une provision est constituée.

- Chaque fois qu'un versement au titre d'un instrument de contribution ou d'un tirage sur un billet à ordre accuse un retard de 24 mois, il est constitué une provision égale à la valeur de tous les arriérés de contribution ou de tous les tirages non honorés sur l'encours du billet ou des billets à ordre en question.
- Chaque fois qu'un versement au titre d'un instrument de contribution ou d'un tirage sur un billet à ordre accuse un retard de 48 mois ou plus, il est constitué une provision égale à la valeur totale des contributions impayées du Membre concerné ou à la valeur totale du billet ou des billets à ordre souscrits par celui-ci pour la période de financement considérée (c'est-à-dire pour la période de reconstitution).
- La date de clôture de l'exercice sert actuellement de point de référence pour le calcul des délais de 24 et de 48 mois.

ii) Réserve générale

La Réserve générale, qui ne peut être utilisée qu'à des fins autorisées par le Conseil des gouverneurs, a été établie pour répondre à la nécessité de se prémunir contre le risque de surengagement des ressources du Fonds qui pourrait découler des fluctuations des taux de change, et contre les retards éventuels dans la perception par le Fonds des paiements au titre du service des prêts ou dans le recouvrement des sommes qui lui sont dues au titre du placement de ses avoirs liquides. Elle a également pour fonction de couvrir le risque de surengagement qui pourrait découler d'une diminution de la valeur des actifs du Fonds par suite de fluctuations de cours affectant ses placements.

Durant l'année 2017, la direction a mené une analyse de l'adéquation de la Réserve générale, laquelle a été examinée par le Comité d'audit à sa cent quarante-cinquième réunion et par le Conseil d'administration à sa cent vingt et unième session. Les recommandations ont fait l'objet d'une approbation finale par le Conseil des gouverneurs à sa quarante et unième session, pour une entrée en application à compter de l'année fiscale 2018. L'examen comprenait une comparaison avec d'autres institutions financières internationales. Il a été reconnu que la valeur intrinsèque de la réserve était d'être un mécanisme qui apporte un cadre financier solide et des mesures souples d'atténuation des risques, au vu de l'évolution du modèle opérationnel du FIDA et du développement des activités d'emprunt.

Suite à l'analyse, l'article XIII a) du Règlement financier du FIDA a été modifié comme suit: "le Conseil d'administration fixe le montant des transferts annuels de l'excédent accumulé à la Réserve générale, compte tenu de la situation financière du Fonds dans le contexte de l'examen/approbation des états financiers vérifiés annuels du Fonds".

iii) Bénéfices non distribués

Les bénéfices non distribués représentent l'excédent cumulé des recettes sur les dépenses, incidence de la variation des taux de change comprise.

f) Prêts

i) Généralités

Les prêts du FIDA sont uniquement accordés à des pays en développement qui sont membres du Fonds ou à des organisations intergouvernementales dont ces pays font partie. Dans ce dernier cas, le Fonds peut exiger des garanties gouvernementales ou autres. Un prêt entre en vigueur à la date à laquelle le Fonds et l'emprunteur signent l'accord de financement négocié, à moins que celui-ci ne stipule qu'il est soumis à un acte de ratification; en ce cas, le prêt entre en vigueur à la date où le Fonds reçoit l'instrument de ratification. Tous les prêts du FIDA sont approuvés et leur remboursement ainsi que le paiement des intérêts dont ils sont assortis doivent être effectués dans la monnaie spécifiée dans l'accord de prêt. Les prêts approuvés sont décaissés en faveur des emprunteurs conformément aux stipulations de l'accord de prêt.

Actuellement, les conditions de prêt sont les suivantes:

a) Les prêts consentis à des conditions particulièrement favorables sont exempts d'intérêts mais supportent une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an; ils comportent un délai de remboursement de 40 ans, dont un différé d'amortissement de 10 ans; b) les prêts consentis à des conditions durcies sont exempts d'intérêts mais supportent une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an; ils comportent un délai de remboursement de 20 ans, dont un différé d'amortissement de 10 ans; c) les prêts consentis à des conditions mixtes (applicables à compter de 2013) sont exempts d'intérêts mais supportent une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an plus une majoration; ils comportent un délai de remboursement de 20 ans, dont un différé d'amortissement de 10 ans; d) les prêts consentis à des conditions intermédiaires supportent un taux d'intérêt annuel équivalant à 50% du taux d'intérêt variable de référence déterminé chaque année par le Conseil d'administration; ils comportent un délai de remboursement de 20 ans, dont un différé d'amortissement de 5 ans; e) les prêts consentis à des

conditions ordinaires supportent un taux d'intérêt annuel équivalant à 100% du taux d'intérêt variable de référence déterminé chaque année par le Conseil d'administration; ils comportent un délai de remboursement compris entre 15 ans et 18 ans, dont un différé d'amortissement de 3 ans; et f) aucune commission d'engagement ne sera prélevée sur les prêts.

ii) Prêts à des États non membres

À sa vingt et unième session, tenue en février 1998, le Conseil des gouverneurs a, dans sa résolution 107/XXI, approuvé l'établissement d'un fonds spécifiquement destiné à financer des prêts pour Gaza et la Cisjordanie (FGC). Il a été à cet effet dérogé à l'application de l'article 7, section 1 b), de l'Accord portant création du FIDA. L'aide financière, y compris sous forme de prêts, est transférée au FGC par décision du Conseil d'administration, et son remboursement, le cas échéant, est imputé directement aux ressources ordinaires du FIDA.

iii) Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE)

Le FIDA participe à l'Initiative – initiale et renforcée – du Fonds monétaires international (FMI) et de la Banque mondiale pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés dans le cadre de sa politique générale en matière de gestion des partenariats opérationnels avec des pays susceptibles d'avoir des arriérés à l'égard du FIDA en raison du poids du service de leur dette. Par conséquent, le FIDA accorde des allègements de dette en annulant, au profit des pays qui remplissent les conditions requises, une fraction de leurs obligations au titre du service de la dette, à mesure que celles-ci deviennent exigibles.

En 1998, le FIDA a établi un Fonds fiduciaire pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés. Ce fonds reçoit du FIDA et d'autres sources des ressources spécifiquement destinées à compenser la diminution convenue au titre de l'Initiative PPTE des remboursements au(x) compte(s) de prêt. Les montants correspondant aux obligations au titre du service de la dette qui sont annulés doivent être remboursés au fur et à mesure par le fonds fiduciaire (c'est-à-dire au moment où lesdites obligations arrivent à échéance), dans la limite des ressources disponibles.

Le Conseil d'administration approuve chaque allègement de dette consenti à un pays en valeur actuelle nette, et la fraction de principal correspondant à cet allègement, estimée en valeur nominale, est ensuite inscrite au poste Provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE et comptabilisée en charge au poste Dépenses au titre de l'Initiative PPTE sur l'état du résultat global. Les hypothèses sur lesquelles reposent ces estimations font l'objet de révisions périodiques. L'estimation de la valeur des imputations effectuées au titre de l'Initiative PPTE comporte un élément d'appréciation important.

La dépense comptabilisée est compensée et la provision cumulée réduite à proportion des sommes fournies par les donateurs extérieurs, dans la mesure où des ressources de ce type sont disponibles. La provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE est réduite lorsque le fonds fiduciaire fournit la contrepartie des allègements de dette.

En novembre 2006, le FIDA a été autorisé à accéder aux ressources propres du fonds fiduciaire pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés administré par la Banque mondiale afin de contribuer au financement des allègements de dette à accorder

aux pays qui atteignent le point d'achèvement. Les financements consentis sont calculés sur la base de la valeur actuelle nette de l'estimation des flux futurs liés aux allègements de dette.

iv) Comptabilisation des prêts

Les prêts sont initialement comptabilisés sur la base de leur juste valeur le premier jour (c'est-à-dire le jour du versement du montant du prêt à l'emprunteur), puis sur la base du coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs. La juste valeur est calculée au cas par cas à l'aide d'un outil perfectionné, en actualisant la valeur estimée des flux de trésorerie futurs générés par le prêt, dans la monnaie dans laquelle celui-ci est libellé. Le facteur d'actualisation appliqué n'est pas ajusté en fonction du risque-pays compte tenu de la très faible probabilité de non-recouvrement qui caractérise le portefeuille de prêts du FIDA. Cependant, tous les prêts en cours sont analysés et s'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs, une provision est constituée.

v) Provision cumulée pour dépréciation

À l'instar des critères de constitution de la provision pour dépréciation des contributions à recevoir, sans préjudice du statut de créancier privilégié, si des éléments indiquent une forte détérioration de la solvabilité de certains emprunteurs du FIDA, les prêts ou les créances clairement identifiés sont dépréciés et une provision pour dépréciation spécifique est comptabilisée. Le montant de la dépréciation correspond à l'écart entre la valeur comptable et la valeur qu'il est possible de recouvrer. Enfin, les retards dans les paiements au titre des prêts entraînent des pertes en valeur actuelle pour le Fonds puisqu'il ne prélève pas de commissions ou d'intérêts supplémentaires sur les arriérés dus au titre des intérêts ou du principal des prêts. La provision, constituée sur une base spécifique pour ces pertes, est égale à la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs actualisés sur la base du taux d'intérêt effectif initial (c'est-à-dire le taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation du prêt). Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer avec quelque degré de certitude ce que seront les flux de trésorerie produits par un prêt (comme c'est le cas pour tous les prêts ayant jusqu'à présent donné lieu à la constitution d'une provision), une provision sera constituée dès lors qu'un versement dû au titre du prêt aura plus de 24 mois de retard. Une provision est également constituée pour les échéances du même prêt en retard de moins de 24 mois. Tous les montants impayés à la date d'expiration de ce délai doivent être inclus dans la provision, même si une partie de l'encours du prêt est ultérieurement remboursée. Lorsque le retard dépasse 48 mois, le principal non remboursé est provisionné dans son intégralité. La date à partir de laquelle les délais susmentionnés commencent à courir est celle du bilan. Compte tenu du fait que, habituellement, les rentrées au titre des prêts sont effectives, aucune perte n'ayant jusqu'ici été comptabilisée à ce titre, le Fonds n'a pas mis en place une provision globale de dépréciation pour les prêts qui ne font pas l'objet d'une dépréciation spécifique.

vi) Situation de non-comptabilisation

Les recettes au titre des prêts sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En cas de retard de paiement de plus de 180 jours, les intérêts et commissions de service ne sont comptabilisés comme produits que lorsqu'ils sont effectivement reçus. Des démarches sont entreprises auprès des gouvernements intéressés afin d'obtenir le règlement de ces impayés.

g) Investissements

Les placements du Fonds sont comptabilisés à la juste valeur au compte de résultat ou au coût amorti. Ils sont comptabilisés au coût amorti lorsqu'ils appartiennent à un portefeuille géré par le Fonds suivant un modèle de gestion prévoyant que ces actifs seront détenus jusqu'à leur échéance, seuls étant perçus les intérêts et le principal échus conformément aux caractéristiques contractuelles. Si les conditions ci-dessus ne sont pas remplies, le Fonds comptabilise les placements à leur juste valeur au compte de résultat. La juste valeur est déterminée conformément aux trois niveaux indiqués à la note 3. Les plus-values et moins-values réalisées ou latentes sur les titres sont comptabilisées au fur et à mesure dans le produit des placements. Les gains et les pertes de change réalisés ou latents sont inscrits au fur et à mesure au compte des variations de change. Tous les achats et ventes de titres de placement sont comptabilisés à la date de la transaction. Les produits dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de signature du contrat correspondant, puis réévalués sur cette même base ultérieurement. La majeure partie des produits dérivés étant utilisés comme instruments de couverture (bien que non comptabilisés comme tels), les variations de leur juste valeur sont immédiatement constatées sur l'état du résultat global.

h) Liquidités et équivalents

Les liquidités et équivalents comprennent les disponibilités et les dépôts à vue auprès des banques ainsi que les placements immédiatement réalisables à la date du bilan. Le montant net des sommes à payer au titre des placements et les titres détenus jusqu'à échéance ne sont pas compris dans les placements immédiatement réalisables à des fins de trésorerie.

i) Contributions (non comptabilisées dans les fonds propres)

Les contributions non destinées à la reconstitution des ressources sont inscrites comme produits dans les comptes de l'exercice d'imputation des dépenses correspondantes. Pour les activités de cofinancement de projets, les contributions reçues sont inscrites comme produits dans les comptes de l'exercice au cours duquel le don entre en vigueur. Les contributions pour les dons programmatiques, le programme de cadres associés, le programme conjoint du FBSA et les autres fonds supplémentaires sont inscrites au bilan comme recettes reportées et sont comptabilisées comme produits dans l'état du résultat global, à hauteur du montant des charges liées aux projets. Lorsque les accords avec les donateurs le stipulent, les contributions reçues (y compris les frais de gestion), auxquelles ne correspondent pas encore de dépenses directes, ainsi que les intérêts produits, sont reportées à des exercices ultérieurs pour imputation des coûts correspondants. Cette méthode est conforme aux principes comptables adoptés en ce qui concerne les fonds supplémentaires combinés du FIDA, et présente plus clairement la nature sous-jacente des soldes en question. On trouvera une liste de ces contributions à l'appendice E.

Certains donateurs ont apporté leur concours au FIDA sous forme de ressources humaines (cadres associés) pour l'aider dans ses activités. Les contributions ainsi reçues des donateurs sont comptabilisées comme des recettes, et les coûts correspondants sont imputés aux dépenses de personnel.

j) Dons

L'Accord portant création du FIDA habilite ce dernier à accorder des dons à ses États membres ou à des organisations intergouvernementales auxquelles participent ses Membres, selon les modalités qu'il juge appropriées.

Les dons sont comptabilisés comme des dépenses à la date à laquelle ils deviennent décaissables à hauteur du montant approuvé et portés au passif pour les montants non décaissés à leur juste valeur conformément à la norme IFRS9. À la suite de l'approbation par le Conseil d'administration de la version révisée des Conditions générales applicables au financement du développement agricole (avril 2009), les dons peuvent être décaissés à compter de la date à laquelle le bénéficiaire est en droit d'engager des dépenses admissibles.

Les dons annulés sont déduits des dépenses de l'exercice au cours duquel l'annulation prend effet.

k) Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD)

Au titre du CSD, les pays admis à emprunter à des conditions particulièrement favorables reçoivent une aide financière sous forme de dons et non de prêts. Le manque à gagner sur le montant principal de l'aide doit être compensé par les États membres bénéficiaires au fur et à mesure des échéances (selon le calendrier de remboursement du prêt sous-jacent), tandis que les commissions de service ne sont pas censées être compensées. Conformément aux principes comptables applicables aux contributions, une contribution en fonds propres destinée à compenser les remboursements du principal non perçus au titre du CSD est comptabilisée intégralement au titre des contributions en fonds propres et des contributions à recevoir lorsqu'un Membre dépose un instrument de contribution, à l'exception des instruments de contribution conditionnels qui sont soumis à des décisions nationales d'ouverture de crédits et dont le montant diminuera proportionnellement à mesure que ces conditions seront remplies. Conformément à la norme IFRS9, les montants à recevoir des États membres au titre de leur contribution et les autres sommes à recevoir, y compris les billets à ordre, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur au compte de résultat. Les modalités de compensation du principal seront négociées lors de futures consultations sur les reconstitutions (voir la note 28 b) sur les éléments d'actif éventuels). Les financements consentis dans le cadre du CSD sont régis par les Conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole. Les projets financés au titre du CSD sont exécutés sur une période assez longue; ils sont comptabilisés comme des dépenses sur l'état du résultat global de l'exercice au cours duquel leurs bénéficiaires remplissent les conditions requises pour le décaissement des financements correspondants.

l) Emprunteur

Les passifs correspondants sont comptabilisés au coût amorti. Le FIDA a signé plusieurs accords d'emprunt à taux variable avec des institutions souveraines. Le délai de remboursement peut varier de 20 ans à 40 ans. Le FIDA encourt des pénalités s'il procède à un remboursement anticipé de l'encours des prêts. Les taux d'intérêt sont variables (liés à l'EURIBOR, auquel s'ajoute un spread). Les activités d'emprunt sont désormais soumises au Cadre d'emprunt souverain, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration en avril 2015

(EB2015/114/R.17/Rev.1). Les fonds empruntés sont octroyés conformément aux politiques et procédures du FIDA (sauf en ce qui concerne les pays bénéficiaires du CSD).

m) Régimes applicables au personnel

Obligations concernant les pensions

Le FIDA est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux fonctionnaires concernés des prestations de retraite ainsi que des indemnités en cas de décès, d'invalidité et autres. Son personnel est donc couvert par un régime de retraite par capitalisation à prestations définies. L'obligation financière du Fonds vis-à-vis de la Caisse se compose d'une cotisation obligatoire au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies majorée, le cas échéant, d'une part du déficit actuariel, conformément aux dispositions de l'article 26 des statuts de la Caisse des pensions. Cette part de déficit ne doit être payée que lorsque l'Assemblée générale décide de recourir aux dispositions de l'article 26, après qu'une estimation actuarielle de l'actif de la Caisse a déterminé la nécessité d'un tel paiement à la date d'évaluation. Au moment où les présents états ont été établis, l'Assemblée générale n'avait pas eu recours auxdites dispositions.

La méthode actuarielle adoptée pour la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies repose sur l'approche globale avec entrants. Le coût des prestations est comptabilisé en charge dans l'état des recettes et des dépenses de manière à être réparti sur les années de service des employés, conformément aux conseils des actuaires, qui effectuent une évaluation complète du régime tous les deux ans. La Caisse expose les organisations participantes à des risques actuariels liés aux actuels et anciens fonctionnaires d'autres organisations et, en conséquence, il n'existe pas de base cohérente et fiable pour répartir l'obligation, les avoirs de la Caisse et les coûts entre les organisations participantes. Le FIDA – comme les autres organisations participantes – n'est pas en mesure de déterminer avec suffisamment de fiabilité, à des fins comptables, ce que représente sa part de la position financière et de la performance de la Caisse des pensions.

Plan d'assurance maladie après cessation de service

Le FIDA participe, sur la base d'un partage des coûts, à un Plan d'assurance maladie après cessation de service (AMACS) géré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à l'intention des anciens fonctionnaires touchant une pension des Nations Unies et d'autres anciens fonctionnaires remplissant les conditions requises. L'AMACS repose sur le principe de la répartition, c'est-à-dire qu'il finance les dépenses annuelles sur les budgets annuels et les cotisations du personnel. Depuis 2006, une évaluation indépendante du Plan d'assurance maladie a lieu chaque année.

Conformément à la norme comptable internationale IAS19R, le FIDA a créé un fonds fiduciaire dans lequel il transfère les fonds nécessaires pour financer les engagements actuariels. Le coût des prestations est comptabilisé comme dépense d'exploitation. Le solde net entre les charges d'intérêts et le produit attendu des actifs du plan est inscrit au compte de résultat, tandis que les réévaluations des actifs et des passifs sont comptabilisées comme position nette dans le résultat global.

n) Provisions pour cessation de service

Les indemnités à verser aux fonctionnaires au titre des congés annuels et de la cessation de service sont comptabilisées au moment où elles sont dues. Une provision est constituée à hauteur du montant estimatif de ces indemnités, à raison des services rendus par les fonctionnaires jusqu'à la date d'établissement du bilan.

o) Imposition

Le FIDA est une institution spécialisée des Nations Unies et, en tant que telle, jouit du privilège d'exemption fiscale en vertu de la Convention de 1947 sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées des Nations Unies et de l'Accord entre la République italienne et le Fonds relatif au siège provisoire du FIDA. Les prélèvements fiscaux s'appliquant aux éléments pour lesquels l'exemption n'a pas encore été obtenue sont déduits directement du produit des placements correspondants.

p) Comptabilisation des recettes

Les recettes provenant des commissions de service et d'autres sources sont inscrites dans les comptes de l'exercice d'imputation des dépenses correspondantes (fourniture de biens ou de services).

q) Actifs corporels et incorporels

Actifs fixes

Les achats de biens mobiliers et d'équipements d'une certaine importance sont inscrits au bilan. Ces actifs sont amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilisation estimée, selon le schéma suivant:

Aménagements et installations	10 ans
Mobilier	5 ans
Matériel de bureau	4 ans
Véhicules	5 ans

Actifs incorporels

Les coûts de développement de logiciels sont comptabilisés comme des actifs incorporels lorsque des avantages économiques futurs en sont attendus pour l'organisation. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée d'utilisation estimée du logiciel considéré (quatre à dix ans). Les aménagements des locaux loués sont comptabilisés comme des actifs. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée d'utilisation estimée, qui n'excède pas la durée du bail relatif au siège du FIDA.

NOTE 3

ESTIMATIONS ET ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION SIGNIFICATIFS

a) Estimations et hypothèses

Les estimations et éléments d'appréciation retenus, qui sont régulièrement évalués, se fondent sur l'expérience et sur d'autres facteurs, notamment l'anticipation d'événements dont la probabilité est jugée raisonnable au vu des circonstances. Par définition, les estimations comptables qui en résultent équivalent rarement aux résultats effectifs. Les estimations et hypothèses les plus susceptibles d'entraîner un ajustement significatif des actifs et passifs comptabilisés au cours du prochain exercice sont exposées ci-dessous.

Juste valeur et coût amorti des prêts, dons non décaissés, recettes reportées et sommes

à recevoir au titre des billets à ordre et des contributions.

On se reportera à la note 2 pour de plus amples détails sur les modèles appliqués au calcul de la juste valeur des prêts.

Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, on prend en considération les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs analogues et les prix cotés sur des marchés inactifs pour des actifs identiques, ou on applique des techniques d'évaluation.

Les actifs et passifs financiers comptabilisés au bilan à leur juste valeur sont affectés à l'une des catégories suivantes:

Niveau 1: actifs et passifs financiers dont la valeur est calculée sur la base des prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2: actifs et passifs financiers dont la valeur est calculée sur la base des prix cotés pour des actifs ou passifs analogues, ou de modèles de valorisation dans lesquels toutes les données significatives sont observables soit directement, soit indirectement pour toute la durée de vie de l'actif ou du passif concerné.

Niveau 3: actifs et passifs financiers dont la valeur est calculée sur la base de prix ou de techniques d'évaluation utilisant des données qui ne sont pas observables et qui ont des conséquences sur la mesure globale de la juste valeur.

b) Éléments d'appréciation intervenant dans l'application des règles comptables

Comptabilisation à la juste valeur

Conformément aux normes IFRS, le FIDA établit ses comptes sur la base de la juste valeur. Le rapprochement des chiffres calculés selon cette méthode et selon celle du coût amorti a été effectué sur la base des intérêts effectifs et des valeurs nominales pour les prêts, les sommes à recevoir, les dons non décaissés et les recettes reportées.

NOTE 4

SOLDES DES LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS

Ventilation des soldes (consolidés)

Tableau 1
Au 31 décembre

	En milliers d'USD	
	2017	2016
Liquidités non soumises à restrictions	401 782	260 292
Liquidités soumises à restrictions	100	102
Sous-total des liquidités	401 882	260 394
Placements non soumis à restrictions en juste valeur	1 251 156	1 172 882
Placements au coût amorti	307 332	374 733
Placements soumis à restrictions	350	370
Sous-total des placements	1 558 838	1 547 985
Total des liquidités et placements	1 960 720	1 808 379

La composition du portefeuille par entité était la suivante:

Tableau 2

Au 31 décembre

Entité	En milliers d'USD	
	2017	2016
FIDA	1 352 645	1 334 547
Fonds fiduciaire pour l'AMACS	76 788	63 101
Fonds fiduciaire PPTE	6 976	2 647
Fonds supplémentaires	130 041	128 625
Fonds fiduciaire espagnol	136 191	169 610
Initiative pour l'allègement de la dette d'Haïti	24 302	26 037
ASAP	233 777	83 812
Total des liquidités et placements	1 960 720	1 808 379

a) Liquidités et placements soumis à restrictions

Conformément à l'Accord portant création du FIDA, l'utilisation des montants versés au Fonds par les États membres de l'ancienne catégorie III dans leur monnaie nationale, au titre de leurs contributions initiales ou de leurs contributions additionnelles, est soumise à restrictions.

b) Composition du portefeuille de placements (consolidé) par instrument

Au 31 décembre 2017, les liquidités et les placements évalués aux cours du marché, y compris les sommes à payer sur les achats de titres et les sommes à recevoir, se chiffraient à 1 951,6 millions d'USD (1 802,2 millions d'USD en 2016), répartis comme suit:

Tableau 3

	En milliers d'USD	
	2017	2016
En espèces	401 882	260 394
Titres à revenu fixe	1 491 500	1 519 809
(Perte latente)/gain latent sur contrats à terme	(951)	(5 256)
Dépôts à terme et autres effets bancaires	65 360	27 388
(Perte latente)/gain latent sur contrats à terme	2 929	6 044
Total des liquidités et placements	1 960 720	1 808 379
Sommes à recevoir sur cessions de titres et taxes récupérables	-	15
Sommes à payer sur achats de titres	(9 082)	(6 160)
Total des placements	1 951 638	1 802 234

Les placements en titres à revenu fixe et les liquidités comprenaient, au 31 décembre 2017, 310,1 millions d'USD au coût amorti (381,8 millions d'USD en 2016). Au 31 décembre 2017, la juste valeur des placements au coût amorti se montait à 309,9 millions d'USD (383,3 millions d'USD en 2016).

c) Composition du portefeuille de placements (consolidé) par monnaie

La composition par monnaie des liquidités et des placements au 31 décembre était la suivante:

Tableau 4

Devise	En milliers d'USD	
	2017	2016
Renminbi chinois	83 899	27 825
Euro	862 648	791 705
Yen japonais	17 451	53 516
Livre sterling	(48 539)*	120 749
Dollar des États-Unis	1 036 179	808 705
Total des liquidités et du portefeuille de placements	1 951 638	1 802 234

*Ce solde se rapporte à un contrat de change à terme en cours.

d) Composition du portefeuille de placements (consolidé) par échéance

Au 31 décembre, la composition par échéance des liquidités et des placements était la suivante:

Tableau 5

	En milliers d'USD	
	2017	2016
1 an ou moins	775 567	528 633
1 à 5 ans	868 342	887 417
5 à 10 ans	244 023	301 299
Plus de 10 ans	63 706	84 885
Total des liquidités et du portefeuille de placements	1 951 638	1 802 234

Au 31 décembre 2017, la durée moyenne des placements à revenu fixe restant à courir jusqu'à l'échéance dans le portefeuille consolidé était de 35 mois (43 mois en 2016).

e) Gestion des risques financiers

Les placements du FIDA sont exposés à divers risques financiers: risque de marché, risque de crédit, risque de change, risque de garde et risque de liquidité. Ses activités exposent également le Fonds à un risque en capital qui est toutefois limité au portefeuille de placements.

f) Risque de marché

Le FIDA investit dans plusieurs catégories d'actifs à revenu fixe, définies par sa politique de placement. Lorsqu'il y a lieu, la direction du FIDA prend les mesures tactiques qui s'imposent pour protéger l'ensemble du portefeuille de placements contre les évolutions défavorables du marché.

Les tableaux 6 et 7 ci-après indiquent la part relative et le montant effectifs des placements effectués dans les différentes classes d'actifs que comporte le portefeuille aux 31 décembre 2017 et 2016. Les chiffres présentés ci-dessous concernent uniquement le FIDA et correspondent à la valeur actuelle nette.

Tableau 6

Classe d'actifs	Allocation		Allocation maximale en %
	%	En millions d'USD	
En espèces	9,2	123,4	s.o.
Dépôts à terme	4,3	58,2	s.o.

Obligations d'État multimarchés/d'organismes	34,9	471,0	100,0
Obligations multimarchés	36,3	490,0	25,0
Titres multimarchés indexés sur l'inflation	7,3	97,5	10,0
Titres d'emprunt des marchés émergents	8,0	108,0	15,0
Total	100,0	1 348,1	-

Tableau 7
2016

Classe d'actifs	Politique de placement		
	Allocation		%
	%	En millions d'USD	
En espèces	6,8	91,3	-
Dépôts à terme	1,5	20,6	-
Obligations d'État multimarchés/d'organismes	38,0	504,7	50,0
Obligations multimarchés	32,5	431,9	25,0
Titres multimarchés indexés sur l'inflation	11,0	146,4	10,0
Titres d'emprunt des marchés émergents	10,0	133,5	15,0
Total	100,0	1 328,4	100,0

Les classes d'actifs sont gérées selon des lignes directrices, et celles-ci limitent le choix des instruments admissibles et d'autres restrictions:

1. Indices de référence et limitation de l'écart autorisé par rapport à ces indices (écart de suivi).
2. Notes de crédit minimales (voir ci-après la note 4 g) Risque de crédit).
3. La valeur exposée conditionnelle (CVaR) mesure la perte moyenne potentielle à attendre d'un portefeuille dans des conditions extrêmes. Elle donne une indication de la valeur que le portefeuille pourrait perdre au cours d'une période donnée.
4. La duration mesure la sensibilité du prix du marché d'un placement à taux fixe par rapport à une variation des taux d'intérêt.

Les indices de référence retenus pour les différentes classes d'actifs sont indiqués dans le tableau 8 ci-dessous.

Tableau 8
Indices de référence par portefeuille

Classe d'actifs	Indice de référence
Liquidités opérationnelles	Identique au rendement
Portefeuille stratégique multimarchés	Indice sectoriel étendu équipondéré (calculé en interne sur une base trimestrielle)
Portefeuille de liquidités multimarchés	Zéro
Portefeuille de renminbis chinois	Zéro
Portefeuille d'actifs et de passifs	Taux de rendement des remboursements de dette
Obligations d'État multimarchés	Indice Bloomberg Barclays pour les obligations d'État multimarchés à échéance de 1 an
Obligations multimarchés	Indice Bloomberg Barclays pour les titres multimarchés à revenu fixe (A- ou plus)
Obligations d'État mondiales indexées sur l'inflation	Indice Bloomberg Barclays Capital pour les obligations d'État indexées sur l'inflation (1 à 10 ans)
Titres d'emprunt des marchés émergents	Indice Bloomberg Barclays pour les titres de dette des marchés émergents de qualité investissement (BBB- ou plus)
RAMP (Banque mondiale)	Indice ICE BofAML Bons du Trésor américain 0-1 an (AAA)
Portefeuille de couverture	Pas d'indice de référence

* Portefeuille du Reserves Advisory Management Programme de la Banque mondiale.

** Intercontinental Exchange Bank of America Merrill Lynch.

L'exposition au risque de marché est ajustée par restructuration des échéances en fonction de l'évolution des cours de titres.

En matière de duration, les limites supérieures sont les suivantes:

- un an de plus que la référence pour les obligations d'État mondiales;
- deux ans de plus que la référence pour les obligations multimarchés;
- deux ans de plus que la référence pour les obligations multimarchés indexées sur l'inflation; et
- deux ans de plus que la référence pour les titres de dette des marchés émergents.

Les liquidités, le portefeuille stratégique multimarchés, le portefeuille de renminbis chinois et le portefeuille d'actifs et de passifs sont tous gérés en interne, et leur duration n'est pas plafonnée, exception faite de l'imposition d'une durée maximale pour les placements admissibles. La duration actuelle du portefeuille de placements du FIDA aux 31 décembre 2017 et 2016 et les valeurs de référence correspondantes sont indiquées au tableau 9 ci-dessous.

Tableau 9
Duration moyenne des placements et durée de référence, en nombre d'années (FIDA seulement)
 Aux 31 décembre 2017 et 2016

Classe d'actifs	Classe d'actifs		Référence	
	2017	2016	2017	2016
Liquidités opérationnelles	-	-	-	-
Portefeuille stratégique multimarchés	2,1	1,9	s.o.	s.o.
Portefeuille de liquidités multimarchés	0,2	0,1	s.o.	s.o.
Portefeuille de renminbis chinois	0,1	0,1	s.o.	s.o.
Portefeuille d'actifs et de passifs	1,3	1,6	s.o.	s.o.
Obligations d'État multimarchés	0,3	0,6	1,1	1,0
Obligations multimarchés	4,3	4,5	4,8	4,8
Titres multimarchés indexés sur l'inflation	5,3	5,9	5,3	5,3
Titres d'emprunt des marchés émergents	7,1	6,0	6,9	6,6
Portefeuille de couverture	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Portefeuille RAMP (Banque mondiale)	0,5	s.o.	0,5	s.o.
Duration moyenne totale	2,2	2,8	2,3	3,0

L'analyse de sensibilité du portefeuille de placements du FIDA présentée au tableau 10 ci-après montre l'incidence qu'un déplacement positif et négatif symétrique de la courbe de rendement (de -300 à +300 points de base) aurait sur la valeur du portefeuille de placements au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016.

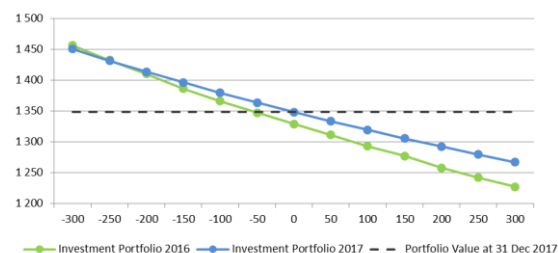
Tableau 10
Analyse de sensibilité de la valeur du portefeuille de placements (FIDA seulement)

Variation de la courbe de rendement en points de base	2017		2016	
	Variation de la valeur du portefeuille sous mandat de gestion (en millions d'USD)	Total portefeuille (en millions d'USD)	Variation de la valeur du portefeuille sous mandat de gestion (en millions d'USD)	Total portefeuille (en millions d'USD)
-300	102	1 450	128	1 456
-250	83	1 431	104	1 432
-200	65	1 413	81	1 410
-150	48	1 396	57	1 386
-100	31	1 379	37	1 366
-50	15	1 363	18	1 347
0	0	1 348	0	1 328
50	(15)	1 333	(18)	1 311
100	(29)	1 319	(35)	1 293
150	(43)	1 306	(51)	1 277
200	(56)	1 292	(70)	1 258
250	(69)	1 280	(86)	1 242
300	(81)	1 267	(102)	1 227

Le graphique ci-dessous illustre la relation négative entre rendement et valeur des placements à revenu fixe.

Graphique 1

Analyse de sensibilité de la valeur du portefeuille de placements (FIDA seulement)
 (en millions d'USD)



Au 31 décembre 2017, si le niveau général des taux d'intérêt sur les marchés mondiaux avait été supérieur de 300 points de base (déplacement positif parallèle de la courbe de rendement), la valeur de l'ensemble du portefeuille aurait été inférieure de 81 millions d'USD du fait des pertes enregistrées sur les placements évalués au cours du marché. Si le niveau général des taux d'intérêt sur le marché mondial avait été inférieur de 300 points de base (déplacement parallèle de la courbe de rendement), la valeur de l'ensemble du portefeuille aurait été supérieure de 102 millions d'USD du fait des gains enregistrés sur les placements évalués au cours du marché.

Le tableau 11 ci-dessous indique l'écart de suivi (tracking error) maximal autorisé par les lignes directrices de l'Exposé de la Politique de placement. L'écart de suivi, qui correspond à l'écart type annualisé de la performance relative du portefeuille par rapport à l'objectif de référence, mesure les positions actives prises dans la gestion d'un portefeuille par rapport à l'objectif de référence.

Tableau 11
Écart de suivi maximal autorisé par classe d'actifs

Classe d'actifs	Erreurs de réplification maximales (pourcentage par an)
Portefeuille stratégique multimarchés	s.o.
Portefeuille d'actifs et de passifs	s.o.
Portefeuille de liquidités multimarchés	1,5
Portefeuille de renminbis chinois	1,5
Obligations d'État multimarchés	3,0
Obligations d'État mondiales indexées sur l'inflation	2,5
Titres d'emprunt des marchés émergents	4,0
Portefeuille de couverture	s.o.
Portefeuille RAMP (Banque mondiale)	s.o.

Au 31 décembre 2017, l'écart de suivi de l'ensemble du portefeuille était de 0,11% (contre 0,15% en 2016). Aucun écart de suivi maximal n'a été défini pour le portefeuille stratégique multimarchés ni pour le portefeuille d'actifs et de passifs.

g) Risque de crédit

L'Exposé de la Politique de placement et les lignes directrices en la matière fixent des normes de qualité minimales pour le choix des titres et des contreparties. Ces normes reflètent les notes attribuées aux établissements bancaires et aux émissions obligataires par les grandes agences de notation financière. Les notes de crédit minimales pour les classes d'actifs entrant dans la composition du portefeuille de placements admissibles au titre de l'Exposé de la Politique de placement du Fonds et des directives en la matière sont indiquées au tableau 12 ci-dessous.

Tableau 12
Notes de crédit minimales exigées aux termes de l'Exposé de la Politique de placement
État au 31 décembre 2017

Classes d'actifs admissibles	Notes de crédit minimales (Standard & Poor's, Moody's et Fitch)
Marché monétaire	Valeur d'investissement
Titres à revenu fixe, nominaux ou indexés sur l'inflation	Valeur d'investissement
Titres d'État et d'organismes publics à taux fixe au niveau national et infranational	Valeur d'investissement
Titres d'émetteurs supranationaux	Valeur d'investissement
Titres adossés à des actifs (uniquement émis ou garantis par des agences)	AAA
Obligations garanties	Valeur d'investissement
Obligations d'entreprises	Valeur d'investissement
Obligations remboursables à vue	Valeur d'investissement
Actions des marchés développés	Valeur d'investissement
Instruments dérivés à des fins de couverture uniquement	
Contrats de change à terme	
Contrats à terme et options négociés sur des marchés organisés	Note minimale des titres à court terme de la contrepartie: A-1 (Standard & Poor's) ou F1 (Fitch) ou P-1 (Moody's)
Swaps de taux d'intérêt ^a	
Swaps de devises	
Échange d'actifs	
Swaps de défaut de crédit	

* Seuls sont autorisés les contrats à terme et les options négociés sur des marchés organisés.

Au 31 décembre 2017, la note de crédit moyenne de chaque classe d'actifs était égale ou supérieure à la notation minimale admissible au titre de l'Exposé de la politique de placement et des directives en la matière (tableau 13).

Tableau 13
Notes de crédit moyennes^a par classe d'actifs (FIDA seulement)
Aux 31 décembre 2017 et 2016

Classe d'actifs	Note de crédit moyenne ^a	
	2017	2016
Liquidités opérationnelles	P-2	P-1
Portefeuille stratégique multimarchés	Aa3	Aa2

Portefeuille d'actifs et de passifs ^b	A3	A2
Renminbi chinois ^c	Dépôts à terme	Dépôts à terme
Obligations d'État multimarchés	Aa1	Aa1
Obligations multimarchés	A3	A1
Titres multimarchés indexés sur l'inflation	Aa1	Aaa
Titres d'emprunt des marchés émergents	A3	A3

^a La note de crédit moyenne est calculée sur la base des valeurs de marché aux 31 décembre 2017 et 2016, excepté pour les placements multimarchés stratégiques, la note moyenne étant dans ce cas calculée sur la base du coût amorti. Les notations retenues dans le présent rapport se fondent sur les meilleures notations disponibles auprès des agences spécialisées, que ce soit Standard & Poor's ou Moody's, ou Fitch.

^b Environ 14% du portefeuille d'actifs et de passifs est sous forme de liquidités opérationnelles dans une banque commerciale ayant l'agrément du FIDA et bénéficiant d'une notation de crédit équivalente à P3 ou BBB telle que signalée par Fitch.

^c La contrepartie des dépôts à terme du portefeuille en renminbis chinois est la Banque des règlements internationaux (BRI).

h) Risque de change

La plupart des engagements du FIDA sont constitués par les prêts et dons non décaissés et sont libellés en droits de tirage spéciaux (DTS). Le portefeuille de placements du FIDA est donc utilisé de manière à réduire au minimum le risque de change global auquel le Fonds est exposé du fait de ces engagements. Dans la mesure du possible, le Fonds s'efforce donc de faire en sorte que ses actifs soient libellés dans les monnaies composant le panier du DTS et répartis selon les mêmes ratios. Les montants affectés à la Réserve générale et les engagements au titre des dons libellés en dollars des États-Unis ont aussi pour contrepartie des actifs libellés dans la même monnaie.

En cas de défaut d'alignement jugé important et persistant, le FIDA entame une procédure de réaligement en modifiant la part relative des différentes monnaies à l'intérieur du portefeuille de placements de manière que l'ensemble de l'actif reflète à nouveau les pondérations du DTS.

Le tableau 14 ci-dessous indique le degré d'alignement de l'ensemble de l'actif du FIDA sur le panier du DTS au 31 décembre 2017.

Tableau 14
Alignement de l'actif sur le panier du DTS (FIDA seulement)
Au 31 décembre 2017

Groupe de monnaies	Montant net des actifs (%)	Coefficient de pondération dans le panier du DTS	Écart
Dollar des États-Unis	39,12	40,91	(1,79)
Renminbi chinois	38,39	32,57	5,82
Euro	12,36	10,97	1,39
Yen japonais	8,42	7,40	1,02
Livre sterling	1,71	8,15	(6,44)
Total	100,00	100,00	-

Au 31 décembre 2017, si le dollar des États-Unis s'était déprécié (ou apprécié) de 10% par rapport aux

trois autres monnaies composant le panier du DTS, la composition de l'actif du FIDA aligné sur le panier du DTS aurait été celle indiquée au tableau 15 ci-dessous.

Tableau 15
Sensibilité de l'actif aligné sur le panier du DTS (FIDA seulement)
Au 31 décembre 2017

Groupe de monnaies	Écart par rapport aux pondérations du DTS	
	USD en baisse de 10% (%)	USD en hausse de 10% (%)
	Dollar des États-Unis	(2,3)
Renminbi chinois	0,5	(0,5)
Euro	1,4	(1,6)
Yen japonais	0,3	(0,3)
Livre sterling	0,1	(0,1)
Total	0	0

Afin de diversifier les placements et d'améliorer les rendements, le Fonds peut investir dans des titres libellés dans des monnaies autres que celles du panier du DTS et effectuer des opérations à terme sur devises négociées de gré à gré afin de maintenir l'équilibre monétaire entre ses engagements libellés en DTS et en dollars des États-Unis.

i) Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité suppose notamment de conserver suffisamment d'actifs liquides ou équivalents pour faire face s'il y a lieu aux décaissements de prêts et de dons ainsi qu'aux autres dépenses administratives.

Le risque de liquidité est limité au moyen de l'établissement d'une exigence de liquidité minimale (ELM). La politique du FIDA en matière de liquidités, de même que l'ELM révisée approuvée pour la période de la Dixième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA10) (2016-2018), prescrit que le niveau des actifs très liquides détenus dans le portefeuille de placements du FIDA doit rester supérieur à 60% du niveau projeté des décaissements bruts annuels (sorties de fonds), établi en tenant compte des besoins supplémentaires susceptibles de survenir en cas de crise de liquidité.

Les dernières hypothèses du modèle financier du FIDA, établies sur la base du niveau des ressources disponibles pour engagement en 2017 selon le principe du flux de trésorerie durable, donnent une ELM de 533,6 millions d'USD, que le solde du portefeuille de placements permet de couvrir largement puisqu'il s'établit à 1 348,1 millions d'USD.

j) Risque de ressources

La politique générale en matière de ressources est soumise périodiquement à l'examen de la direction et fait également l'objet d'une évaluation de la part des principales parties prenantes une fois au moins lors de chaque cycle de reconstitution. Le FIDA surveille de près et à intervalles réguliers l'état de ses ressources, afin de garantir la poursuite de ses activités. En conséquence, il ajuste le montant de ses nouveaux engagements de prêts et dons au cours de chaque exercice en fonction des ressources disponibles. La prévision des ressources à long terme est effectuée à l'aide du modèle financier du FIDA.

NOTE 5

BILLETS À ORDRE ET SOMMES À RECEVOIR DES CONTRIBUANTS

Tableau 1

	En milliers d'USD	
	2017	2016
Billets à ordre à encaisser		
Contributions aux reconstitutions	213 430	308 812
ASAP	24 959	169 931
Total	238 389	478 743
Ajustement sur la base de la juste valeur	(1 979)	(6 638)
Billets à ordre à encaisser	236 410	472 105
Contributions à recevoir		
Contributions aux reconstitutions	308 721	475 127
Contributions supplémentaires	282 887	319 855
ASAP	-	1 150
Total	591 608	796 132
Ajustement sur la base de la juste valeur	(17 425)	(18 320)
Contributions à recevoir	574 183	777 812
Instruments de contribution conditionnels	(34 703)	(65 248)
Total billets à ordre et contributions à recevoir	775 890	1 184 669

a) Contributions initiales et contributions aux première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième reconstitutions des ressources

Ces contributions ont été intégralement acquittées, excepté dans les cas indiqués à la note 6 et dans le tableau 2 ci-dessous:

Tableau 2
Contributions non versées/encaissées
Au 31 décembre 2017

Donateur	En milliers d'USD	
	Reconstitutions	Montant
États-Unis ^a	FIDA7	1 754
États-Unis ^a	FIDA8	560
Brésil ^b	FIDA9	5 567
Japon ^b	FIDA10	39 174
États-Unis ^a	FIDA10	24 000

^a Cas dans lesquels l'État membre et le FIDA sont convenus d'un calendrier d'encaissement ou dans lesquels la contribution est soumise à ratification.

^b Cas dans lesquels l'État membre et le FIDA sont convenus d'un calendrier d'encaissement particulier.

b) Dixième reconstitution

Des précisions sur les contributions et paiements effectués pour FIDA9 et FIDA10 sont données à l'appendice H. FIDA10 est entrée en vigueur le 2 décembre 2015.

c) Programme spécial pour l'Afrique (PSA)

Des précisions sur les contributions au PSA au titre des première et seconde phases sont données au tableau 4 de l'appendice H.

d) Risque de crédit

Les contributions des donateurs au FIDA étant garanties par les États, le Fonds part du principe que chacune des contributions pour lesquelles un instrument juridiquement contraignant a été déposé sera finalement versée. Le risque de non-recouvrement est couvert par la constitution de provisions sur les contributions.

e) Instruments de contribution et billets à ordre conditionnels

Au 31 décembre 2017, le montant des contributions à recevoir et billets à ordre encore soumis à des décisions nationales d'ouverture de crédits s'élevait à 34,7 millions d'USD (65,2 millions d'USD au 31 décembre 2016).

NOTE 6

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES CONTRIBUTIONS

La juste valeur des provisions est identique à leur valeur nominale étant donné que les sommes à recevoir et billets à ordre correspondants sont déjà exigibles à la date du bilan. Conformément à la politique du FIDA, il a été constitué des provisions dont le montant au 31 décembre est indiqué ci-après:

Tableau 1

	En milliers d'USD	
	2017	2016
Solde en début d'exercice	121 630	168 446
(Diminution)/augmentation nette de la provision	-	(46 816)
Solde en fin d'année	121 630	121 630
Décomposés comme suit:		
Billets à ordre des contribuants voir 6 a)	36 045	36 045
Sommes à recevoir des contribuants voir 6 b)	85 585	85 585
Total	121 630	121 630

a) Provisions au titre des billets à ordre

Au 31 décembre 2017, les contributions aux reconstitutions des ressources du FIDA jusques et y compris FIDA9, déposées sous forme de billets à ordre, avaient été tirées à 100%.

Conformément à la politique du FIDA, il a été constitué des provisions au titre des billets à ordre, dont le montant au 31 décembre est indiqué ci-après:

Tableau 2

	En milliers d'USD	
	2017	2016
Contributions initiales		
Iran (République islamique d')	29 358	29 358
Sous-total	29 358	29 358
FIDA3		
République populaire démocratique de Corée	600	600
Libye	6 087	6 087
Sous-total	6 687	6 687
Total	36 045	36 045

b) Provisions au titre des sommes à recevoir des contribuants

Conformément à la politique du FIDA, il a été constitué des provisions au titre de certaines de ces sommes à recevoir, comme indiqué ci-dessous:

Tableau 3

	En milliers d'USD	
	2017	2016
Contributions initiales		
Comores	8	8
Iran (République islamique d')	83 167	83 167
Sous-total	83 175	83 175
FIDA3		
Iran (République islamique d')	2 400	2 400
Sao Tomé-et-Principe	10	10
Sous-total	2 410	2 410
Total	85 585	85 585

NOTE 7**AUTRES SOMMES À RECEVOIR**

	En milliers d'USD	
	2017	2016
Sommes à recevoir sur cessions de titres	-	15
Autres sommes à recevoir	16 227	20 800
Total	16 227	20 815

Les sommes ci-dessus devraient toutes être reçues dans l'année qui suit la date du bilan. Les autres montants à recevoir comprennent les remboursements du pays hôte au titre des dépenses encourues durant l'exercice.

NOTE 8**IMMOBILISATIONS**

	En milliers d'USD			
	1er janv. 2017	Augmentation/(Diminution)	Réévaluation/Ajustement*	31 déc. 2017
Coût				
Informatique matériel	3 633	474		4107
Informatique - logiciels	18 442	2 835		21 277
Véhicules	435	366		801
Mobilier et installations	489	-	44	533
Aménagements des locaux loués	1 237	366		1 603
Coût total	24 236	4 041	44	28 321
Dotation aux amortissements				
Informatique - matériel	(2 959)	(415)	-	(3374)
Informatique - logiciels	(6 949)	(2 363)	-	(9 312)
Véhicules	(131)	(120)	-	(251)
Mobilier et installations	(348)	(17)	(44)	(409)
Aménagements des locaux loués	(944)	(30)	-	(974)
Total dotation aux amortissements	(11 331)	(2945)	(44)	(14 320)
Immobilisations nettes	12 905	1 096	-	14 001

* Résultat dû à des variations de change sur une immobilisation détenue dans une unité libellée en euros.

NOTE 9**PRÊTS****a) Provision cumulée pour dépréciation**

La provision cumulée pour dépréciation des prêts se décompose comme suit:

Tableau 1

	En milliers d'USD	
	2017	2016
Solde en début d'exercice	59 559	35 518
Augmentation nette de la provision	6 161	25 868
Réévaluation	3 663	(1 827)
Solde en fin d'exercice en valeur nominale	69 383	59 559
Ajustement sur la base de la juste valeur	(59 199)	(54 545)
Total	10 184	5 014

Tous les prêts couverts par la provision cumulée sont dépréciés à 100%, à l'exception de la provision constituée pour couvrir ceux du Yémen et un prêt de la République populaire démocratique de Corée, qui sont dépréciés à hauteur des échéances impayées.

Conformément à la politique du FIDA, il a été constitué des provisions au titre des prêts non remboursés, dont le montant au 31 décembre est indiqué ci-après:

Tableau 2

Montants en DTS	2017	2016
République populaire démocratique de Corée	25 276	24 637
Somalie	17 299	17 299
Yémen	6 115	2 355
Total	48 690	44 291
Équivalent en USD	69 383	59 559
Ajustement sur la base de la juste valeur	(59 199)	(54 545)
Total	10 184	5 014

On trouvera à l'appendice I un état détaillé des prêts approuvés, des décaissements effectués et des remboursements perçus.

b) Situation de non-comptabilisation

Si les montants impayés au titre des prêts en situation de non-comptabilisation avaient été comptabilisés, le produit des prêts indiqué dans l'état du résultat global pour l'exercice 2017 aurait été supérieur de 760 669 USD (876 710 USD en 2016).

c) Ventilation de l'encours des prêts

La ventilation de l'encours des prêts par entité au 31 décembre était la suivante:

Tableau 3

	En milliers d'USD	
	2017	2016
FIDA	7 140 349	6 377 221
Fonds fiduciaire espagnol	209 504	133 208
Total	7 349 853	6 510 429
Ajustement sur la base de la juste valeur	(1 294 710)	(1 192 146)
Total	6 055 143	5 318 283

Une ventilation plus détaillée est présentée dans le tableau 4:

Tableau 4

	En milliers d'USD	
	2017	2016
FIDA – prêts approuvés moins annulations moins remboursements en totalité et ajustement pour variation en USD de la valeur totale des prêts en DTS et EUR (appendice I, tableau 1)		
Prêts approuvés	13 536 686	11 828 772
Solde non décaissé	(3 878 946)	(3 323 099)
Remboursements	(2 710 651)	(2 316 600)
Intérêts/principal à recevoir	16 273	13 297
Encours des prêts en valeur nominale	6 963 362	6 202 370
Ajustement sur la base de la juste valeur	(1 226 474)	(1 127 486)
Encours des prêts	5 736 888	5 074 884
PSA – prêts approuvés moins annulations moins remboursements en totalité et ajustement pour variation en USD de la valeur totale des prêts en DTS (appendice I1)		
Prêts approuvés	321 992	303 850
Remboursements	(145 496)	(129 487)
Intérêts/principal à recevoir	491	488
Encours des prêts	176 987	174 851
Ajustement sur la base de la juste valeur	(54 166)	(55 295)
Encours des prêts	122 821	119 556
Total des prêts approuvés moins annulations moins remboursements en totalité et ajustement pour variation en USD		
Prêts approuvés	13 858 678	12 132 622
Solde non décaissé	(3 878 946)	(3 323 099)
Remboursements	(2 856 147)	(2 446 087)
Intérêts/principal à recevoir	16 764	13 785
Encours des prêts en valeur nominale	7 140 349	6 377 221
Ajustement sur la base de la juste valeur	(1 280 640)	(1 182 781)
Encours des prêts	5 859 709	5 194 440

* Ce solde comprend des prêts libellés en euros financés sur le produit du mécanisme d'emprunt.

Fonds fiduciaire espagnol – prêts approuvés moins annulations moins remboursements en totalité et ajustement pour variation en USD de la valeur totale des prêts en EUR		
Prêts approuvés	350 869	308 194
Solde non décaissé	(131 829)	(170 689)
Remboursements	(9 908)	(4 519)
Intérêts/principal à recevoir	372	222
Encours des prêts en valeur nominale	209 504	133 208
Ajustement sur la base de la juste valeur	(14 070)	(9 365)
Encours des prêts	195 434	123 843

À la fin de l'année, la juste valeur du portefeuille de prêts non remboursés s'élevait à 6 544,2 millions d'USD.

d) Risque de crédit

En raison de la nature de ses emprunteurs, le Fonds part du principe que chacun de ses prêts est assorti d'une garantie souveraine et sera donc un jour remboursé. Le risque de non-recouvrement est couvert à la fois par la provision cumulée pour dépréciation des prêts et par la provision cumulée au titre de l'Initiative PPTTE. Les prêts ayant accumulé des arriérés de plus de 180 jours sont placés en situation de non-comptabilisation.

e) Risque de marché

Le portefeuille de prêts du FIDA est bien diversifié. Les prêts sont octroyés aux États membres conformément au Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP). On trouvera à l'appendice I un récapitulatif de la répartition géographique, une analyse du portefeuille en fonction des conditions de prêt ainsi que des informations sur la structure des échéances.

f) Estimation de la juste valeur

En dehors de l'évaluation et de la comptabilisation initiales, les hypothèses retenues pour le calcul de la juste valeur ne sont pas sensibles aux variations des taux d'actualisation. L'incidence de la variation du taux de change est étroitement surveillée.

NOTE 10

INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Selon les principes comptables applicables aux instruments financiers, les actifs et les passifs du Fonds se répartissent en plusieurs catégories comme suit:

Tableau 1

	En millions d'USD			
	Liquidités et dépôts bancaires	Placements à la juste valeur par le compte de résultat	Placements au coût amorti	Prêts au coût amorti
2017				
Niveau 1				
Liquidités et soldes bancaires	402	-	-	-
Placement à la juste valeur par le compte de résultat	-	922	-	-
Placements au coût amorti	-	-	211	-

Niveau 2				
Placements à la juste valeur par le compte de résultat	-	329	-	-
Placements au coût amorti	-	-	96	-
Encours des prêts	-	-	-	6 035
Total	402	1 252	307	6 035

Tableau 2

	<i>En millions d'USD</i>			
	<i>Liquidités et dépôts bancaires</i>	<i>Placements à la juste valeur par le compte de résultat</i>	<i>Placements au coût amorti</i>	<i>Prêts au coût amorti</i>
2016				
Niveau 1				
Liquidités et soldes bancaires	260	-	-	-
Placement à la juste valeur par le compte de résultat	-	963	-	-
Placements au coût amorti	-	-	258	-
Niveau 2				
Placements à la juste valeur par le compte de résultat	-	204	-	-
Placements au coût amorti	-	-	117	-
Encours des prêts	-	-	-	5 301
Total	260	1 167	375	5 301

Les contributions, le passif lié à l'emprunt, les dons non décaissés et les recettes reportées sont comptabilisés à la juste valeur de niveau 2.

NOTE 11

INITIATIVE POUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS (PPTE)

a) Impact de l'Initiative PPTE

Le FIDA a financé l'Initiative PPTE à hauteur de 204 670 000 USD au cours de la période 1998-2017. On trouvera à l'appendice E un état détaillé des financements cumulés apportés par les donateurs extérieurs.

L'appendice J contient un état récapitulatif des allègements de dette déjà consentis depuis le début de l'Initiative PPTE et de ceux qui devraient l'être à l'avenir. Les allègements de dette approuvés à ce jour par le Conseil d'administration sont exclusifs de tous les montants relatifs à l'Initiative renforcée pour la réduction de la dette des pays suivants: Érythrée, Somalie et Soudan. Il est prévu que le FIDA recevra du Conseil d'administration entre 2017 et 2019 l'autorisation de financer sa part des nouveaux allègements ainsi consentis. Lorsque les états financiers consolidés de l'exercice 2017 ont été établis, la contribution du FIDA à l'allègement global de la dette de ces pays, au titre aussi bien du

principal que des intérêts, était estimée à 131 997 000 USD (135 211 000 USD en 2016, en faveur de l'Érythrée, de la Somalie et du Soudan). Le produit des placements du solde du Fonds fiduciaire pour la réduction de la dette des PPTE s'est élevé à 8 153 914 USD (8 040 000 USD en 2016).

b) Provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE

Les soldes des deux exercices clos au 31 décembre sont indiqués ci-après:

Tableau 1

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2017	2016
Solde en début d'exercice	17 685	27 624
Nouveaux allègements approuvés	-	-
Variation de la provision	(3 815)	(5 207)
Variations de change	985	(4 732)
Solde en fin d'exercice	14 855	17 685
Ajustement sur la base de la juste valeur	(4 605)	(5 610)
Total	10 250	12 075

NOTE 12

MONTANTS À PAYER ET PASSIF EXIGIBLE

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2017	2016
Sommes à payer sur achats de titres	9 082	6 160
Engagements au titre de l'AMACS	127 669	106 484
Autres sommes à payer et engagements exigibles	71 559	78 625
Total	208 310	191 269

Sur le total ci-dessus, une somme estimée à 153,5 millions d'USD (129,5 millions d'USD en 2016) est à payer dans plus d'un an à compter de la date du bilan.

NOTE 13

RECETTES REPORTÉES

Les recettes reportées représentent des contributions reçues dont la comptabilisation est reportée à des exercices ultérieurs pour imputation des coûts correspondants. Les produits reportés comprennent des sommes provenant des commissions de service reçues en paiement de frais qui n'ont pas encore été encourus.

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2017	2016
Total	288 340	309 523
Ajustement sur la base de la juste valeur	(26 061)	(10 486)
Recettes reportées	262 279	299 037

NOTE 14

DONS NON DÉCAISSÉS

Les dons entrés en vigueur mais non encore décaissés se répartissent comme suit:

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2017	2016
FIDA	98 049	80 521
Fonds supplémentaires	273 764	293 412
ASAP	189 236	164 496
Solde en fin d'année	561 049	539 429
Ajustement sur la base de la juste valeur	(29 793)	(10 818)
Dons non décaissés	531 256	527 854

NOTE 15

PASSIF LIÉ À L'EMPRUNT

Le solde correspond aux fonds reçus au titre des activités d'emprunt plus les intérêts échus. Il correspond également à la juste valeur du passif lié à l'emprunt.

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2017	2016
FIDA	480 324	263 690
Fonds fiduciaire espagnol	323 833	285 670
Total du passif lié à l'emprunt	804 157	549 360

La structure des échéances du passif lié à l'emprunt du FIDA était la suivante:

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2017	2016
FIDA		
0-1 an	-	-
1-2 ans	3 874	-
2-3 ans	19 369	6 806
3-4 ans	30 989	15 311
4-10 ans	185 931	102 073
Plus de 10 ans	240 161	139 500
Total	480 324	263 690

NOTE 16

GAINS/PERTES DE CHANGE NETS

Les taux de conversion du DTS en USD appliqués au 31 décembre étaient les suivants:

Tableau 1

<i>Année</i>	<i>Dollars des États-Unis</i>
2017	1,42501
2016	1,34472
2015	1,38370

Les variations de change sont les suivantes:

Tableau 2

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2017	2016
FIDA	338 793	(169 541)
Autres entités	6 316	6 489
Total des variations sur l'année	345 109	(163 052)

Les effets des variations de change sont détaillés ci-après:

Tableau 3

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2017	2016
Solde d'ouverture au 1er janvier	(8 781)	154 271
Variation de change pour l'année:		
Encaisse et placements	41 302	(33 218)
Montants nets à recevoir/à payer	(22 228)	42 812
Encours des prêts et des dons	306 286	(140 820)
Billets à ordre et montants à recevoir des Membres	39 914	(42 005)
Contributions des États membres	(20 165)	10 182
Total des variations sur l'année	345 109	(163 052)
Solde de clôture au 31 décembre	336 328	(8 781)

NOTE 17

PRODUIT DES LIQUIDITÉS ET DES PLACEMENTS

a) Gestion du portefeuille de placements (FIDA seulement)

Depuis 1994, la gestion de la majeure partie du portefeuille de placements du FIDA est confiée à des gestionnaires extérieurs qui agissent conformément aux lignes directrices du Fonds en la matière. Au 31 décembre 2017, les fonds sous mandat de gestion externe se chiffraient à 0,7 milliard d'USD (0,8 milliard d'USD en 2016), ce qui représente 36% du total des liquidités et placements (59% en 2016).

b) Instruments dérivés

Les lignes directrices du FIDA en matière de placements autorisent le recours aux types d'instruments dérivés suivants, principalement pour assurer l'alignement sur le panier du DTS.

i) Contrats à terme standardisés

Tableau 1

	31 décembre	
	2017	2016
Nombre de contrats en cours:		
Achat	334	402
Vente	(395)	(986)
Gains nets latents à la valeur de marché (en milliers d'USD)	61	(38)
Échéances (en jours)	67 à 262	67 à 627

ii) Contrats à terme de gré à gré

Au 31 décembre 2017, les contrats à terme affichaient une perte latente de 2,6 millions d'USD (gain de 2,2 millions d'USD en 2016).

À la même date, leurs échéances étaient comprises entre 5 et 74 jours (entre 6 et 75 jours au 31 décembre 2016).

c) Produit des liquidités et des placements (consolidé)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, le produit brut des liquidités et des placements s'est élevé à 36,4 millions d'USD (produit brut de 48,8 millions d'USD en 2016).

Tableau 2
2017

	En milliers d'USD		
	Juste valeur	Placements au coût amorti	Total
Intérêts bancaires et intérêts sur titres à revenu fixe	21 982	4 562	26 544
Revenu net sur les contrats à terme/options et swaps	(953)	-	(953)
Plus-value/(moins-value) sur titres à revenu fixe	1 837	163	2 000
Plus-value/(moins-value) latente sur titres à revenu fixe	4 963	3 807	8 770
Total	27 829	8 532	36 361

Tableau 3
2016

	En milliers d'USD		
	Juste valeur	Placements au coût amorti	Total
Intérêts bancaires et intérêts sur titres à revenu fixe	24 736	5 148	29 884
Revenu net sur les contrats à terme/options et swaps	(6 988)	-	(6 988)
Plus-value/(moins-value) sur titres à revenu fixe	11 815	11	11 826
Plus-value/(moins-value) latente sur titres à revenu fixe	14 705	(612)	14 093
Total	44 268	4 547	48 815

Dans le cas des placements au coût amorti, les plus-values/(moins-values) effectives correspondent aux ventes de titres, tandis que les gains/(pertes) latent(e)s se rapportent à l'amortissement de ces titres.

Dans le tableau ci-dessous, les chiffres ci-dessus ont été ventilés entre les entités consolidées, comme suit:

Tableau 4

	En milliers d'USD	
	2017	2016
FIDA	33 326	46 002
Fonds fiduciaire pour l'AMACS	1 734	1 923
Fonds fiduciaire PPTE	114	33
Fonds fiduciaire espagnol	1 059	812
Initiative pour l'allègement de la dette d'Haïti	259	262
ASAP	816	719
Fonds supplémentaires	783	320
À déduire: recettes reportées/reclassées	(1 731)	(1 256)
Total	36 361	48 815

Le taux de rendement annuel des liquidités et placements du FIDA en 2017 s'est établi à 2,21% net de charges (rendement -2,91% net de charges en 2016).

NOTE 18**RECETTES PROVENANT D'AUTRES SOURCES**

Ces recettes proviennent principalement de remboursements des dépenses d'exploitation spécifiques par le gouvernement hôte. Elles comprennent également les commissions de service reçues des entités hébergées par le FIDA pour le paiement de services administratifs. Ces sommes sont détaillées ci-dessous:

Montants consolidés	En milliers d'USD	
	2017	2016
Remboursement par le gouvernement hôte	7 919	7 704
Recettes provenant d'autres sources	2 058	3 057
Total	9 977	10 761

NOTE 19**RECETTES PROVENANT DES CONTRIBUTIONS**

	En milliers d'USD	
	2017	2016
FIDA	29 615	5 659
ASAP	52 821	60 487
Fonds supplémentaires	76 166	118 377
Total	158 602	184 523

À partir de 2007, les contributions au titre de l'Initiative PPTE tiennent compte des charges correspondantes.

NOTE 20**DÉPENSES D'EXPLOITATION**

Les dépenses d'exploitation (FIDA seulement) ventilées par principales sources de financement sont

présentées à l'appendice L. Le tableau ci-dessous fait apparaître la ventilation des chiffres consolidés:

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2017	2016
FIDA	172 646	156 186
Autres entités	12 130	9 078
Total	184 776	165 264

Les dépenses encourues sont comptabilisées selon la nature des charges auxquelles elles correspondent.

NOTE 21

EFFECTIFS, PENSIONS ET ASSURANCE MALADIE

(a) Agents du FIDA

Les agents figurant sur les états de paie du FIDA sont affiliés aux régimes de retraite et d'assurance maladie proposés par le Fonds, à savoir la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et l'AMACS géré par la FAO.

En 2017, les effectifs en équivalents temps plein du FIDA et des autres entités consolidées, classés par principales sources budgétaires, se décomposaient comme suit:

Tableau 1

Équivalent temps plein	Cadre organique	Services généraux	Total
Budget administratif du FIDA	293	193	486
APO/SPO *	13	0	13
Autres	19	7	26
Fonds programmatiques	8	2	10
Total 2017	333	202	535
Total 2016	330	205	535

* Cadres associés/ gestionnaires de programmes spéciaux.

(b) Personnel extérieur

Comme les années précédentes, pour faire face à ses besoins opérationnels, le FIDA a recouru aux services de consultants, de personnel de conférence et d'autres agents temporaires, lesquels sont également couverts par un régime d'assurance.

(c) Pensions

La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans; la dernière a été effectuée au 31 décembre 2015. Cette évaluation a révélé un excédent actuariel s'élevant à 0,16% de la rémunération considérée aux fins de la pension. Par conséquent, il a été jugé que les avoirs de la Caisse commune des pensions étaient suffisants, et l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas invoqué les dispositions de l'article 26, selon lequel les organisations affiliées sont tenues de verser à la Caisse les sommes nécessaires en cas de déficit. Le FIDA verse des cotisations pour le compte de son personnel, et il serait donc responsable, au prorata de sa part, des éventuels engagements non provisionnés (les taux de cotisation actuellement appliqués à la rémunération considérée aux fins de la pension sont de 7,9% pour l'agent et de 15,8% pour le FIDA). Le total des cotisations versées à la Caisse des pensions en 2017 s'est élevé à 11 087 659 USD (10 846 355 USD en 2016).

(d) Plan d'assurance maladie après cessation de service (AMACS)

La dernière évaluation actuarielle de l'AMACS a été effectuée au 31 décembre 2017, à l'aide d'une méthode rétrospective de répartition des prestations au prorata des années de service. Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes: taux d'actualisation: 2,3%; rendement des placements: 3,5%; augmentations de salaires prévues: 3,5%; augmentation des frais médicaux: 4,6%; inflation: 1,9%; et taux de change EUR 1:USD1,19. D'après ce calcul, la part des engagements non provisionnés revenant au FIDA au 31 décembre 2017 était de 127 669 441 USD. Les états financiers des exercices 2017 et 2016 comprennent une provision et les actifs suivants au 31 décembre:

Tableau 2

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2017	2016
Passif (correspondant à des droits au titre de services antérieurs)	(127 669)	(106 483)
Actifs du plan	79 081	69 223
Excédent/(déficit)	(48 588)	(37 260)
Variations annuelles		
Solde d'ouverture – excédent/(déficit)	(37 260)	(17 313)
Contributions versées	2 293	6 122
Charges d'intérêts	(955)	(570)
Coût actuel des prestations	(5 148)	(3 705)
Gain/(perte) actuariel	(15 083)	(22 173)
Intérêts sur soldes	1 542	1 745
Variations de change	6 023	(1 366)
Solde de clôture – excédent/(déficit)	(48 588)	(37 260)
Passif (correspondant à des droits au titre de services antérieurs)		
Provision totale au 1er janvier	(106 483)	(80 035)
Charges d'intérêts	(955)	(570)
Coût actuel des prestations	(5 148)	(3 705)
Gain/(perte) actuariel	(15 083)	(22 173)
Provision au 31 décembre	(127 669)	(106 483)
Actifs du plan		
Total des actifs au 1er janvier	69 223	62 722
Contributions versées	2 293	6 122
Intérêts sur soldes	1 542	1 745
Variations de change	6 023	(1 366)
Total des actifs au 31 décembre	79 081	69 223

Les actifs de l'AMACS sont actuellement investis conformément à l'Exposé de la Politique de placement du FIDA relatif au fonds fiduciaire pour l'AMACS approuvé par le Conseil des gouverneurs en février 2015.

Le FIDA inscrit dans ses comptes, pour cette couverture médicale, le coût total des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, y compris pour les retraités. En 2017, ce coût, inclus dans les traitements et indemnités du personnel,

s'est élevé à 6 102 214 USD (4 275 001 USD en 2016).

Sur la base de l'évaluation actuarielle de 2017, le montant des actifs nécessaires pour couvrir les engagements de l'AMACS est de 79 081 236 USD en valeur actuelle nette (y compris les actifs appartenant à la Coalition internationale pour l'accès à la terre). Comme il est indiqué ci-dessus, le montant des actifs déjà détenus par le fonds fiduciaire au 31 décembre 2017 s'élève à 79 081 236 USD, ce qui est suffisant pour couvrir les engagements.

e) Risque d'évaluation actuarielle de l'AMACS

Le tableau ci-dessous présente les résultats d'une analyse de sensibilité des principales hypothèses retenues pour l'évaluation actuarielle des engagements et du coût des prestations au titre de l'AMACS au 31 décembre 2017:

Tableau 3

<i>Incidence</i>	<i>Engagements</i>
Hausse des frais médicaux:	
4,7% au lieu de 3,7%	34,7
3,7% au lieu de 2,7%	(27,4)

NOTE 22

DÉPENSES AU TITRE DES DONS

Les montants consolidés se décomposent comme suit:

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2017	2016
FIDA	64 779	55 020
Fonds supplémentaires	61 890	107 680
ASAP	50 547	60 487
Total	177 216	223 187

NOTE 23

DÉPENSES AU TITRE DU CSD

Le montant global des dépenses relatives aux projets financés au titre du CSD est indiqué ci-dessous.

<i>FIDA seulement</i>	<i>En milliers d'USD</i>	
	2017	2016
Dépenses au titre du CSD	127 766	123 892
Total	127 766	123 892

Les financements au titre du CSD sont comptabilisés comme des dépenses pour l'exercice au cours duquel les conditions requises pour le versement des financements au bénéficiaire sont remplies.

NOTE 24

FRAIS FINANCIERS DIRECTS (BANQUES ET PLACEMENTS)

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2017	2016
Frais de gestion des placements	1 318	1 696
Autres charges	645	920
Total	1 963	2 616

NOTE 25

AJUSTEMENT POUR VARIATION DE LA JUSTE VALEUR

Les variations de la juste valeur se décomposent comme suit:

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2017	2016
Encours des prêts	(102 566)	4 011
Provision cumulée pour dépréciation des prêts	4 654	23 585
Provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE	(1 005)	(2 940)
Encours net des prêts	(98 917)	24 656
Billets à ordre à encaisser	4 659	6 927
Contributions à recevoir	895	(7 386)
Contributions	(2 969)	6 568
Dons non décaissés	19 218	3 398
Recettes reportées	(1 193)	(6 110)
Variations de change	66 635	(32 378)
Total	(11 672)	(4 324)

NOTE 26

DÉPENSES AU TITRE DE L'ALLÈGEMENT DE LA DETTE

Ce solde correspond au montant des allègements de dette consentis, au cours de l'exercice, aux pays PPTE remplissant les conditions requises, au titre aussi bien du principal que des intérêts. Cela correspond à l'impact global net des nouveaux allègements consentis au titre de l'Initiative PPTE ou Top Ups, des montants versés au FIDA par le Fonds fiduciaire au titre de l'Initiative PPTE et du déblocage de la part des recettes reportées pour les versements effectués les années antérieures.

NOTE 27

INFORMATIONS AFFÉRENTES AUX ENTITÉS HÉBERGÉES PAR LE FIDA

Au 31 décembre, les dettes/(créances) des entités hébergées par le FIDA s'établissaient comme suit:

	<i>En milliers d'USD</i>	
	2017	2016
Coalition internationale pour l'accès à la terre	362	855
Total	362	855

NOTE 28

ÉLÉMENTS DE PASSIF ET D'ACTIF ÉVENTUELS

a) Éléments de passif éventuels

Le FIDA a accumulé des engagements conditionnels au titre des allègements de dette annoncés par la Banque mondiale/le FMI en faveur de trois pays. Voir la note 11 pour de plus amples détails sur le coût potentiel de l'allègement des montants dus par ces pays au titre du principal et des intérêts ainsi que de la non-comptabilisation des intérêts qu'auraient produits les prêts pour lesquels un allègement de dette a déjà été approuvé, comme indiqué à l'appendice J.

Le FIDA a un passif éventuel de 828,5 millions d'USD au titre des projets CSD entrés en vigueur mais dont le financement n'a pas encore été décaissé (740,0 millions d'USD en 2016). En particulier, au 31 décembre 2017, les financements au titre des projets CSD décaissables en attente de décaissement parce que les conditions requises pour le déblocage des fonds n'étaient pas encore réunies s'élevaient à 586,6 millions d'USD (561,0 millions d'USD en 2016), et le montant des projets financés au titre du CSD mais pas encore entrés en vigueur s'élevait à 241,9 millions d'USD (179,0 millions d'USD en 2015).

b) Éléments d'actif éventuels

À la fin de décembre 2017, le solde des instruments de contribution conditionnels représentait 34,7 millions d'USD. Ces contributions doivent faire l'objet d'une décision nationale d'ouverture de crédits; par conséquent, ces sommes à recevoir seront considérées comme dues lorsque ces conditions auront été remplies, et comme probables à la date de clôture de l'exercice.

Le CSD applicable aux dons, approuvé en 2007, a pour objet de récupérer l'intégralité des remboursements du principal non perçus grâce à un mécanisme de compensation au fur et à mesure auquel contribuent les États membres. En conséquence, le FIDA a étudié avec ses organes directeurs le dispositif de mise en œuvre de ce mécanisme. Ces travaux ont conduit en 2013 à l'approbation par le Conseil d'administration des principes qui le sous-tendent, lesquels ont reçu l'aval des États membres durant la Consultation sur FIDA10 qui s'est déroulée en 2014, avant d'être approuvés par le Conseil des gouverneurs en 2015. En outre, durant la Consultation sur FIDA11 en 2017, il a été confirmé qu'aucune modification ne serait apportée à la politique de compensation du CSD. Cela revient à donner une base concrète à partir de laquelle les États membres devront contribuer au remboursement du principal des prêts non perçus au titre du CSD en sus des contributions ordinaires.

En 2016, les États membres ont commencé à effectuer des engagements se rapportant au paiement des obligations au titre du CSD. La perception de sommes qui ont été apportées sous forme de dons au titre du CSD est donc considérée comme probable, et ces montants sont comptabilisés dans les actifs conditionnels. Le montant nominal des sommes ainsi décaissées s'élevait à 933,6 millions d'USD au 31 décembre 2017 (805,9 millions d'USD au 31 décembre 2016).

NOTE 29

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

La direction n'a pas connaissance d'événements survenus après la date du bilan qui révéleraient des éléments existant à la date du bilan ou apparus après la période considérée, qui justifieraient la correction des états financiers ou la divulgation d'informations.

NOTE 30

PARTIES LIÉES

Le Fonds a évalué les parties liées et les transactions effectuées en 2017. Sont concernées les transactions avec les principaux dirigeants des États membres (auxquelles le paragraphe 25 de la norme IAS24 est applicable), et autres parties concernées identifiées dans la norme IAS24. Les transactions avec les États membres et les soldes y afférents sont mentionnés aux appendices H et I. Les membres de la haute direction sont le Président, le Vice-Président, les Vice-Présidents adjoints et le Directeur du Bureau du Président et le Chef de Cabinet, qui ont les attributions et les compétences nécessaires pour planifier, diriger et contrôler les activités du Fonds.

On trouvera au tableau ci-après des informations concernant la rémunération des membres de la haute direction au cours de l'année, ainsi que le solde des différentes charges à payer.

La rémunération globale versée aux membres de la haute direction comprend les traitements nets, l'ajustement de poste, les indemnités telles que les frais de représentation et autres, les primes d'affectation et autres subventions, l'allocation logement, les frais d'expédition des effets personnels, les avantages postérieurs à l'emploi, d'autres avantages à long terme du fonctionnaire et la contribution de l'employeur à la retraite et à l'assurance maladie. Les membres de la haute direction sont affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Sur la base de l'examen indépendant dont ont fait l'objet les derniers états financiers annuels, il n'existe aucun conflit d'intérêts, ni transaction ni solde, autres que ceux indiqués ci-dessous des membres de la haute direction ou autres parties concernées identifiées dans la norme IAS24.

	En milliers d'USD	
	2017	2016
Traitements et indemnités	1 922	1 756
Contribution aux plans de retraite et d'assurance maladie	243	260
Total*	2 165	2 017
Total charges à payer	494	538

*L'augmentation en 2017 est principalement due aux indemnités liées à la transition

NOTE 31

DATE D'AUTORISATION DE LA PUBLICATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés sont transmis au Comité d'audit pour examen en mars 2018, et le Conseil d'administration en est saisi pour approbation à sa session d'avril 2018. Les états financiers consolidés de l'exercice 2017 seront soumis au Conseil des gouverneurs pour approbation officielle à sa

session de février 2019. Les états financiers consolidés de l'exercice 2016 ont été approuvés par le Conseil des gouverneurs à sa quarante et unième session, en février 2018.

État des contributions complémentaires et supplémentaires

Tableau 1

États membres:

État des contributions supplémentaires cumulées, y compris le cofinancement des projets de 1978 à 2017^a
(en milliers d'USD)

États membres	Cofinancement des projets	Cadres associés	Autres fonds supplémentaires	Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	Total
Algérie	-	-	84	-	84
Angola	-	-	7	-	7
Australie ^b	2 721	-	84	-	2 805
Autriche	755	-	-	-	755
Bangladesh	-	-	48	-	48
Belgique	10 214	1 960	166 480	-	178 654
Canada	12 019	-	8 481	-	20 500
Chine	-	-	339	-	339
Colombie	-	-	25	-	25
Danemark	22 567	4 644	3 956	-	31 167
Estonie	-	-	270	-	270
Finlande	2 834	5 071	7 043	-	14 948
France	1 032	1 131	8 909	-	11 072
Allemagne	46	7 773	22 016	-	29 835
Ghana	-	-	84	-	84
Grèce	-	-	84	-	84
Hongrie	-	-	100	-	100
Inde	-	-	1 000	-	1 000
Indonésie	-	-	50	-	50
Irlande	6 602	-	4 514	-	11 116
Italie	31 742	6 865	29 465	-	68 072
Japon	3 692	2 208	4 231	-	10 131
Jordanie	-	-	153	-	153
Koweït	-	-	132	-	132
Liban	-	-	94	-	94
Luxembourg	2 086	-	9 234	-	11 320
Malaisie	-	-	28	-	28
Maroc	-	-	50	-	50
Mauritanie	-	-	92	-	92
Pays-Bas	107 188	8 559	12 076	-	127 823
Nouvelle-Zélande	730	-	80	-	810
Nigéria	-	-	50	-	50
Norvège	24 463	2 604	6 109	-	33 176
Pakistan	-	-	25	-	25
Paraguay	-	-	15	-	15
Portugal	142	-	714	-	856
Qatar	-	-	120	-	120
République de Corée	5 157	5 644	232	-	11 033
Fédération de Russie	1 425	-	75	-	1 500
Arabie saoudite	3 240	-	180	-	3 420
Sénégal	-	-	109	-	109
Sierra Leone	-	-	88	-	88
Espagne	12 456	-	5 579	-	18 035
Suriname	2 000	-	-	-	2 000
Suède	9 114	2 773	20 017	-	31 904
Suisse	13 248	1 507	18 661	-	33 416
Turquie	-	-	47	-	47
Royaume-Uni	19 074	-	16 859	-	35 933
États-Unis	-	322	86	-	408
Total	294 547	51 061	348 175	-	693 783

^a Les contributions dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis ont été converties au taux de change en vigueur à la fin de l'année.^b L'Australie n'est plus membre du FIDA depuis le 31 juillet 2007.

Tableau 2

États non membres et autres sources**État des contributions supplémentaires cumulées, y compris le cofinancement des projets de 1978 à 2017***
(en milliers d'USD)

<i>États non membres et autres sources</i>	<i>Cofinancement des projets</i>	<i>Cadres associés</i>	<i>Autres fonds supplémentaires</i>	<i>FEM</i>	<i>Total</i>
Fonds d'Abou Dhabi pour le développement	-	-	387	-	387
Fonds arabe de développement économique et social	2 983	-	-	-	2 983
Banque africaine de développement	2 800	-	1 096	-	3 896
Banque arabe	-	-	25	-	25
Programme des pays arabes du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies	299	-	-	-	299
Fondation Bill et Melinda Gates	-	-	1 760	-	1 760
Programme manioc	-	-	69	-	69
Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS)	-	-	998	-	998
Congressional Hunger Centre	-	-	183	-	183
Coopernic	-	-	3 602	-	3 602
Commission européenne	814	-	569 808	-	570 622
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	14	-	2 635	-	2 649
Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP)	126 610	-	6 515	-	133 125
Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds PMA)/ Fonds spécial pour les changements climatiques	-	-	92 910	-	92 910
Fonds de l'OPEP pour le développement international	2 698	-	-	-	2 698
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	78	-	145	-	223
Fonds d'équipement des Nations Unies	365	-	257	-	622
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	467	-	1 127	-	1 594
Organisations des Nations Unies	3 017	-	-	-	3 017
Banque mondiale	1 356	-	527	162 029	163 912
Autres fonds supplémentaires	386	-	2 744	-	3 130
Total États non membres et autres sources	141 887	-	684 788	162 029	988 704
Total 2017	436 434	51 059	1 032 965	162 029	1 682 487
Total 2016	420 402	48 810	928 304	138 855	1 536 371

* Les contributions libellées dans d'autres devises que le dollar des États-Unis ont été converties au taux de change en vigueur à la fin de l'année.

État des contributions complémentaires cumulées de 1978 à 2017

(en milliers d'USD)

	<i>Montant</i>
Canada	1 511
Allemagne	458
Inde	1 000
Arabie saoudite	30 000
Suède	13 827
Royaume-Uni	12 002
	58 798
Contributions cumulées reçues de la Belgique au titre du Programme commun du Fonds belge pour la sécurité alimentaire (PC.FBSA) dans le cadre des reconstitutions	80 002
Sous-total	138 800
Contributions apportées au Fonds fiduciaire PPTE dans le cadre des reconstitutions	
Italie	4 602
Luxembourg	1 053
Pays-Bas	14 024
Sous-total	19 679
Contributions apportées à l'ASAP dans le cadre de la reconstitution	307 044
Contributions complémentaires non affectées à la Dixième reconstitution	
Canada	7 981
Allemagne	15 610
Pays-Bas	23 299
Fédération de Russie	3 000
États-Unis	12 000
Sous-total	61 890
Total contributions complémentaires 2017	527 413
Total contributions complémentaires 2016	484 484

État des contributions des États membres et des donateurs pour l'Initiative PPTE

(en milliers d'USD)

	<i>Montant</i>
Contributions afférentes aux reconstitutions	19 679
Belgique	2 713
Commission européenne	10 512
Finlande	5 193
Allemagne	6 989
Islande	250
Norvège	5 912
Suède	17 000
Suisse	3 276
Fonds fiduciaire pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés administré par la Banque mondiale	215 618
Sous-total	267 463
Total contributions au Fonds fiduciaire du FIDA au titre de l'Initiative PPTE 2017	287 142
Total contributions au Fonds fiduciaire du FIDA au titre de l'Initiative PPTE 2016	287 142

Contributions reçues en 2017

	<i>Devise</i>	<i>Montant (en milliers)</i>	<i>Équivalent en milliers d'USD</i>
Pour le cofinancement de projets			
Fonds d'Abu Dhabi pour le développement	USD	387	387
Canada	CAD	1 400	1 030
Danemark	DKK	18 728	2 965
Commission européenne	EUR	11 724	14 078
FAO	EUR	373	448
GAFSP	USD	19 356	19 356
Pays-Bas	USD	1 231	1 231
Norvège	NOK	32 000	3 794
Fédération de Russie	USD	700	700
Suisse	USD	5 000	5 000
Banque mondiale	USD	17 702	17 702
Sous-total			66 691
Pour les cadres associés			
Allemagne	USD	352	352
Italie	USD	379	379
Japon	USD	182	182
République de Corée	USD	579	579
Pays-Bas	USD	686	686
Suisse	USD	316	316
Sous-total			2 494
Autres contributions supplémentaires			
Canada	USD	347	347
Commission européenne	EUR	18 498	22 213
FAO	EUR	6	8
	USD	214	214
Allemagne	EUR	213	256
Hongrie	USD	100	100
Irlande	EUR	1 000	1 201
Italie	EUR	53	63
République de Corée	KRW	1 000 000	921
Luxembourg	EUR	500	600
Pays-Bas	USD	6 938	6 938
Suède	SEK	10 000	1 184
Suisse	CHF	75	74
	EUR	240	288
Autres	USD	145	145
PNUD	USD	250	250
Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud	USD	30	30
Sous-total			34 832
Total général			104 016

Fonds non dépensés en 2017 et 2016

Tableau 1

État des contributions complémentaires et supplémentaires – montants non décaissés des États membres et non membres (en milliers d'USD)

<i>États membres</i>	<i>Financement des projets</i>	<i>Cadres associés</i>	<i>Autres fonds supplémentaires</i>	<i>Total</i>
Belgique	-	-	1 935	1 935
Canada	2 145	-	2 776	4 921
Chine	-	-	138	138
Danemark	2 767	-	140	2 907
Estonie	-	-	129	129
Finlande	-	25	1	26
France	-	-	68	68
Allemagne	-	555	843	1 398
Hongrie	-	-	95	95
Inde	-	-	357	357
Italie	1 397	504	3 044	4 945
Japon	828	71	-	899
Liban	-	-	93	93
Luxembourg	101	-	1 193	1 294
Malaisie	-	-	13	13
Pays-Bas	3 650	510	252	4 412
Nouvelle-Zélande	-	-	40	40
Norvège	3 604	15	34	3 653
République de Corée	2 364	465	1	2 830
Fédération de Russie	586	-	-	586
Arabie saoudite	100	-	14	114
Espagne	968	-	627	1 595
Suède	-	-	3 123	3 123
Suisse	4 750	350	601	5 701
Royaume-Uni	142	-	235	377
Total États membres	23 402	2 495	15 754	41 651

Tableau 2

État des contributions complémentaires et supplémentaires – autres montants non décaissés des États non membres (en milliers d'USD)

<i>États non membres</i>	<i>Cofinancement des projets</i>	<i>Cadres associés</i>	<i>Autres fonds supplémentaires</i>	<i>Total</i>
Fonds d'Abou Dhabi pour le développement	-	-	84	84
Fondation Bill et Melinda Gates	-	-	91	91
Commission européenne	-	-	28 540	28 540
FAO	-	-	108	108
GAFSP	23 437	-	2 339	25 776
Fonds pour les pays les moins avancés	-	-	14 693	14 693
Appui aux Organisation paysannes en Afrique	-	-	2 607	2 607
Plateforme pour la gestion des risques agricoles (PARM)	-	-	514	514
Mécanisme d'assistance technique	-	-	553	553
PNUD	-	-	156	156
Banque mondiale	6	-	11	17
Autre	9	-	268	277
Total – États non membres	23 452	-	49 965	73 416
Total général	46 854	2 495	65 718	115 067

Fonds pour l'environnement mondial

(en milliers d'USD)

<i>Pays bénéficiaires</i>	Contributions cumulées reçues au 31/12/2017	Non décaissés au 1er janvier 2017	Contributions 2017	Dépenses 2017	Non décaissés au 31/12/2017
Arménie	4 011	10	-	-	10
Régions ASEAN ^a	15 648	1	10 826	(2 862)	7 964
Brésil	5 931	-	-	-	-
Burkina Faso	9 355	7 270	-	(6 606)	664
Chine	4 854	-	(41)	41	-
Comores	945	-	-	-	-
Équateur	2 783	-	-	-	-
Érythrée	4 335	0	(142)	141	-
Éthiopie	4 750	-	-	-	-
Gambie	96	-	-	-	-
Supplément mondial UNCCD ^b	457	-	-	-	-
Indonésie	5 017	4 768	150	(4 767)	152
Jordanie	7 884	15	(2)	2	15
Kenya	12 039	2	-	2	4
Malaisie	200	41	-	(38)	3
Malawi	7 339	20	-	(1)	7 176
Mali	4 796	-	-	-	-
Mauritanie	4 336	14	(14)	-	-
Suivi-évaluation du MENARID ^c	705	0	(0)	-	-
Mexique	5 084	-	(16)	16	-
Maroc	330	-	-	-	-
Niger	12 032	7 681	-	(7 664)	17
Panama	150	-	-	-	-
Pérou	7 022	-	(233)	233	-
Sao Tomé-et-Principe	1 875	-	(626)	626	-
Sénégal	3 690	3 630	-	-	3 630
Sri Lanka	7 270	-	-	-	-
Soudan	3 750	2	-	-	2
Swaziland	9 205	7 200	-	(7 200)	(0)
Tunisie	4 330	-	(1 020)	1 020	-
République-Unie de Tanzanie	7 339	6	7 156	(7 161)	-
Venezuela (République bolivarienne du)	3 716	19	(19)	-	-
Viet Nam	755	-	-	-	-
Total	162 029	30 679	23 175	(34 218)	19 637

^a Association des nations de l'Asie du Sud-Est.^b Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.^c Middle East and North Africa Regional Program for Promoting Integrated Sustainable Land Development (MENARID).

État récapitulatif du Fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne

Tableau 1

État récapitulatif des contributions complémentaires et supplémentaires du Fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne

(Au 31 décembre 2017)

	États membres	Monnaie locale	Annonces de contributions (en milliers d'USD) ^a	Versement billets à ordre ^b	Versement liquidités ^b	Total des versements reçus
Contributions complémentaires						
	Belgique	EUR 6 000	8 584		7 855	
	Canada	CAD 19 849	20 347		19 879	
	Finlande	EUR 5 000	7 153		6 833	
	Pays-Bas	EUR 40 000	57 225		48 581	
	Norvège	NOK 63 000	11 580		8 914	
	Suède	SEK 30 000	4 729		4 471	
	Suisse	CHF 10 000	11 844		10 949	
	Royaume-Uni	GBP 147 523	239 176	199 562	-	
	Sous-total		360 638	199 562	107 482	307 044
Fonds supplémentaires						
ASAP1	Département flamand des affaires étrangères	EUR 2 000	2 486		2 380	
	République de Corée	USD 3 000	3 000		3 000	
ASAP 2	Norvège	NOK 80 000	9 652		8 834	
	Suède	SEK 50 000	5 914		5 461	
	Sous-total		21 052	-	19 675	19 675
	Total		381 690	199 562	127 157	326 719

^a Contre-valeur des annonces de contribution au taux de change fixé pour la reconstitution.

^b Contre-valeur des versements au taux de change en vigueur à la date de réception.

Tableau 2
État récapitulatif des dons du Fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
(montants exprimés en milliers)

<i>Bénéficiaire du don</i>	<i>Dons approuvés moins annulations</i>	<i>Décaissables</i>	<i>Décaissements en 2017</i>	<i>Portion non décaissée des dons décaissables</i>	<i>Dons non encore décaissables au 31 décembre 2017</i>
Dons en USD					
République de Moldova	5 000	-	-	-	5 000
Iraq	2 000	-	-	-	2 000
Total USD	7 000	-	-	-	7 000
Dons en EUR					
Montenegro	1 880	-	-	-	1 880
Total EUR	1 880	-	-	-	1 880
Équivalent en USD	2 258	-	-	-	2 258
Dons en DTS					
Bangladesh	9 900	9 900	3 102	4 463	-
Bénin	3 220	3 220	332	2 888	-
Bhoutan	3 580	3 580	324	2 674	-
Bolivie (État plurinational de)	6 500	6 500	3 240	2 095	-
Burundi	3 510	3 510	226	2 718	-
Cambodge	10 150	10 150	1 693	6 786	-
Cabo verde	2 900	2 900	337	2 563	-
Tchad	3 240	3 240	431	2 475	-
Comores	740	-	-	-	740
Côte d'Ivoire	4 520	4 520	239	3 867	-
Djibouti	4 000	4 000	439	2 911	-
Équateur	2 850	-	-	-	2 850
Égypte	3 380	3 380	95	2 868	-
El Salvador	3 560	-	-	-	3 560
Éthiopie	7 870	7 870	809	7 061	-
Gambie	3 570	3 570	423	2 576	-
Ghana	6 500	6 500	23	5 886	-
Kenya	7 100	7 100	298	6 802	-
Kirghizistan	6 500	6 500	1 018	4 741	-
République démocratique populaire lao	3 550	3 550	225	2 944	-
Lesotho	4 610	4 610	368	4 242	-
Libéria	3 280	3 280	20	3 260	-
Madagascar	4 200	4 200	-	3 617	-
Malawi	5 150	-	-	-	5 150
Mali	6 500	6 500	3 533	309	-
Mauritanie	4 300	4 300	431	3 869	-
Maroc	1 295	1 295	7	1 288	-
Mozambique	3 260	3 260	885	1 109	-
Népal	9 710	9 710	180	8 823	-
Nicaragua	5 310	5 310	1 339	3 048	-
Niger	9 250	9 250	1 993	6 270	-
Nigéria	9 800	9 800	1 339	8 368	-
Paraguay	3 650	-	-	-	3 650
Rwanda	4 510	4 510	501	2 483	-
Soudan	6 880	6 880	785	5 613	-
Tajikistan	3 600	3 600	635	2 965	-
Ouganda	6 770	6 770	-	6 060	-
République-Unie de Tanzanie	7 120	-	-	-	7 120

Viet Nam	7 820	7 820	986	5 154	-
Total en DTS	204 155	181 085	26 256	132 796	23 070
Équivalent en USD	290 923	258 048	37 415	189 236	32 875
Total des dons en USD	300 180	258 048	37 415	189 236	42 132

Note: À titre de comparaison, au 31 décembre 2016, les dons approuvés n'étaient pas encore décaissables (93,3 millions d'USD).

Rapports de la direction et du Commissaire aux comptes



Investing in rural people

Management Assertion Report on the Effectiveness of Internal Controls Over Financial Reporting


Management of the International Fund for Agricultural Development (hereinafter IFAD or the Fund) is responsible for the preparation, fair presentation and overall integrity of its Consolidated Financial Statements. The Financial Statements of the Fund have been prepared in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS) issued by the International Accounting Standards Board (IASB).

According to the Financial Regulations of IFAD, the President is responsible for establishing and maintaining appropriate internal financial control and audit systems of the Fund which would include those over external financial reporting.

The Executive Board of the Fund established an Audit Committee, whose terms of reference, among other things, is to assist the Executive Board in exercising supervision over the financial administration and internal oversight of the Fund. Financial administration would include effectiveness of internal controls over financial reporting. The Audit Committee is comprised entirely of selected members of the Executive Board and oversees the process for the selection of the external auditor and makes a recommendation for such selection to the Executive Board for its approval. The Audit Committee meets with the external and internal auditors to discuss, respectively, the scope and design of the audit, and annual workplan, and any other matter within the Audit Committee's terms of reference that may require the Audit Committee's attention.

The system of internal controls over financial reporting contains monitoring mechanisms and actions that are meant to detect, prevent and facilitate correction of deficiencies identified that may result in material weaknesses in internal controls over financial reporting. There are inherent limitations to the effectiveness of any system of internal control, including the possibility of human error and the circumvention or overriding of controls. Accordingly, an effective internal control system can only provide reasonable, as opposed to absolute assurance with respect to financial statements. Furthermore, the effectiveness of an internal control system can change with circumstances.

The Fund's Management assessed the effectiveness of internal controls over financial reporting for the financial statements presented in accordance with IFRS as of **31 December 2017**. The assessment was based on the criteria for effective internal controls over financial reporting described in the Internal Control -Integrated Framework issued by the Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). A report was provided to Management by the Office of Audit and Oversight providing reasonable assurance as to the operational effectiveness of these controls. Based on the work performed, Management believes that the Fund maintained an effective system of internal controls over financial reporting as of 31 December 2017, and is not aware of any material control weakness that could affect the reliability of the 2017 financial statements. IFAD's independent external auditor, Deloitte & Touche, S.p.A, has audited the financial statements and has issued an attestation report on Management's assertion on the Fund's internal controls over financial reporting.



Gilbert F. Houngbo
President



Alvaro Lario
Associate Vice President,
CFO and Chief Controller



Advit Nath
Director and Controller

Déclaration de la direction relative à l'efficacité du contrôle interne de l'information financière

La direction du Fonds international de développement agricole (ci-après FIDA ou le Fonds) est responsable de la préparation, de la présentation fidèle et de l'intégrité d'ensemble de ses états financiers consolidés. Les états financiers du Fonds ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil international des normes comptables (IASB).

En vertu du Règlement financier du FIDA est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôle interne et d'audit adéquat au sein du Fonds, y compris à l'égard de l'information financière externe.

Le Conseil d'administration du Fonds a mis en place un Comité d'audit ayant notamment pour mandat de l'assister dans sa fonction de supervision de l'administration financière et de contrôle interne du Fonds, y compris quant à l'efficacité du contrôle interne de l'information financière. Le Comité d'audit, qui est intégralement composé de membres du Conseil d'administration nommés à cet effet, supervise les résultats du processus de sélection du Commissaire aux comptes et adresse au Conseil d'administration, pour approbation, une recommandation aux fins de la nomination d'un cabinet. Le Comité d'audit rencontre le Commissaire aux comptes et les auditeurs internes pour discuter de la portée et de la conception de l'audit, ainsi que du plan de travail annuel et de toute autre question qui relève du mandat du Comité d'audit et qui pourrait mériter son attention.

Le système de contrôle interne de l'information financière met en place des mécanismes de suivi et prévoit des mesures visant à prévenir et détecter toute irrégularité et à faciliter la correction des anomalies ainsi décelées dans la mesure où elles pourraient se traduire par des faiblesses significatives au niveau des contrôles internes de l'information financière. Il existe des limites inhérentes à l'efficacité de tout système de contrôle interne, notamment la possibilité d'erreur humaine et de contournement ou de non-application des contrôles. En conséquence, un système efficace de contrôle interne offre un degré d'assurance raisonnable, mais non absolu, concernant les états financiers. Par ailleurs, l'efficacité d'un tel système peut être fonction des circonstances.

La direction du Fonds a évalué l'efficacité du système de contrôle interne de l'information financière pour les États financiers présentés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) au **31 décembre 2017**. L'évaluation a été conduite sur la base des critères relatifs à l'efficacité du contrôle interne de l'information financière décrits dans le "Cadre intégré de contrôle interne" publié par le Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway (COSO). Le Bureau de l'audit et de la surveillance a produit un rapport à l'intention de la direction, fournissant une assurance raisonnable de l'efficacité opérationnelle de ces contrôles. Au terme du travail d'audit, la direction est convaincue que le Fonds a assuré le maintien d'un système efficace de contrôle interne de l'information financière au 31 décembre 2017 et déclare qu'elle n'a connaissance d'aucune anomalie significative susceptible d'avoir une incidence sur la fiabilité des états financiers relatifs à l'exercice 2017. Deloitte and Touche SpA, le Commissaire aux comptes indépendant du FIDA, a procédé à la vérification des états financiers et a publié une attestation relative à la déclaration de la direction sur le contrôle interne de l'information financière du Fonds.

Gilbert F. Hougbo
Président

Alvaro Lario
**Vice-Président adjoint,
CFO et Contrôleur principal**

Advit Nath
Directeur et Contrôleur



Deloitte & Touche S.p.A.
Via della Camilluccia, 589/A
00135 Roma
Italia

Tel: +39 06 367491
Fax: +39 06 36749282
www.deloitte.it

INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

To the International Fund for Agricultural Development

Opinion

We have audited the consolidated financial statements of International Fund for Agricultural Development (the "Company"), which comprise the consolidated and IFAD-only balance sheets as at 31 December 2017, the consolidated and IFAD-only statements of comprehensive income and changes in retained earnings and the consolidated cash-flow statement for the year then ended, the statement of complementary and supplementary contributions and unspent funds, the summary of the Adaption for Smallholder Agriculture Programme Trust Fund and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

In our opinion, the accompanying consolidated financial statements present fairly, in all material respects, the consolidated financial position of the Company as at December 31, 2017, and of its consolidated financial performance and its consolidated cash flows for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRSs).

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing (ISAs). Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Consolidated Financial Statements* section of our report. We are independent of the Company in accordance with the independence and other ethical requirements of the Code of Ethics for Professional Accountants issued by the International Ethics Standards Board for Accountants, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Information Other than the "Consolidated Financial Statements of IFAD as at 31 December 2017" and Auditor's Report Thereon

Management is responsible for the other information. The other information comprises the information included in the "High-level review of IFAD's Financial Statements for 2017" but does not include the consolidated financial statements and our auditor's report thereon.

Our opinion on the consolidated financial statements does not cover the other information and we do not express any form of assurance conclusion thereon.

In connection with our audit of the consolidated financial statements, our responsibility is to read the other information and, in doing so, consider whether the other information is materially inconsistent with the consolidated financial statements or our knowledge obtained in the audit or otherwise appears to be materially misstated. If, based on the work we have performed, we conclude that there is a material misstatement of this other information, we are required to report that fact. We have nothing to report in this regard.

Ancona Bari Bergamo Bologna Brescia Cagliari Firenze Genova Milano Napoli Padova Parma Roma Torino Treviso Verona

Sede Legale: Via Tortona, 25 - 20144 Milano | Capitale Sociale: Euro 10.328.220,00 i.v.

Codice Fiscale/Registro delle Imprese Milano n. 03049560166 - R.E.A. Milano n. 1720239 | Partita IVA: IT 03049560166

Il nome Deloitte si riferisce a una o più delle seguenti entità: Deloitte Touche Tohmatsu Limited, una società inglese a responsabilità limitata ("DTTL"), le member firm aderenti al suo network e le entità a esse correlate. DTTL e ciascuna delle sue member firm sono entità giuridicamente separate e indipendenti tra loro. DTTL (denominata anche "Deloitte Global") non fornisce servizi ai clienti. Si invita a leggere l'informativa completa relativa alla descrizione della struttura legale di Deloitte Touche Tohmatsu Limited e delle sue member firm all'indirizzo www.deloitte.com/about.

© Deloitte & Touche S.p.A.

Responsibilities of the President and those charged with governance for the Consolidated Financial Statements

The President is responsible for the preparation and fair presentation of the consolidated financial statements in accordance with IFRSs, and for such internal control as the President determines is necessary to enable the preparation of consolidated financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the consolidated financial statements, the President is responsible for assessing the Company's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Company or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Company's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Consolidated Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the consolidated financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with ISAs will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these consolidated financial statements.

As part of an audit in accordance with ISAs, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

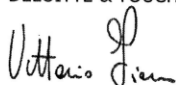
- Identify and assess the risks of material misstatement of the consolidated financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Company's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by the President.
- Conclude on the appropriateness of the President's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Company's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the consolidated financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Company to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the consolidated financial statements, including the disclosures, and whether the consolidated financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

- Obtain sufficient appropriate audit evidence regarding the financial information of the consolidated entities or business activities to express an opinion on the consolidated financial statements. We are responsible for the direction, supervision and performance of the group audit. We remain solely responsible for our audit opinion.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

We also provide those charged with governance with a statement that we have complied with relevant ethical requirements regarding independence, and to communicate with them all relationships and other matters that may reasonably be thought to bear on our independence, and where applicable, related safeguards.

DELOITTE & TOUCHE S.p.A.



Vittorio Fiore
Partner

Rome, March 2, 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT

Au Fonds international de développement agricole

Opinion

Nous avons procédé à la vérification des états financiers consolidés du Fonds international de développement agricole (la "Société"), qui comprennent le bilan (chiffres consolidés et FIDA seulement) au 31 décembre 2017, les états du résultat global (chiffres consolidés et FIDA seulement) et des bénéfices non distribués (chiffres consolidés et FIDA seulement), l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, l'état des contributions complémentaires et supplémentaires et des montants non décaissés, l'état récapitulatif du Fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

À notre avis, les états financiers consolidés joints présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière consolidée, les résultats financiers consolidés et les flux de trésorerie consolidés de la Société au 31 décembre 2017, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Base pour fonder notre opinion

Nous avons effectué l'audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Nos obligations au titre de ces normes sont décrites en détail dans la section *Responsabilités du commissaire aux comptes dans le cadre de la vérification des états financiers consolidés* de notre rapport. Conformément aux exigences en matière d'indépendance et d'éthique du Code de déontologie des professionnels comptables, publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable, nous n'avons aucun lien avec la Société et nous nous sommes acquittés de nos autres obligations éthiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les données probantes que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion.

Informations autres que les États financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2017 et Rapport du Commissaire aux comptes y relatif

La direction est responsable des autres informations. Celles-ci comprennent les informations figurant dans l'"Examen de haut niveau des états financiers du FIDA pour 2017", mais ne comprennent pas les états financiers consolidés ni notre rapport d'audit y relatif.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne porte pas sur les autres informations; nous n'exprimons donc aucune forme de conclusion les concernant en terme d'assurance.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers consolidés, nous avons l'obligation de lire les autres informations et, ce faisant, de déterminer si les autres informations présentent des incohérences importantes avec les états financiers consolidés ou les connaissances acquises au cours de l'audit ou semblent par ailleurs présenter des inexactitudes importantes. Si, au terme de notre travail d'audit, nous remarquons une inexactitude importante dans ces autres informations, nous sommes tenus d'en rendre compte. Nous n'avons aucune observation à formuler en la matière.

Ancona Bari Bergamo Bologna Brescia Cagliari Firenze Genova Milano Napoli Padova Parma Roma Torino Treviso Verona
Sede legale: Via Tortona 25, 20144 Milano | Capitale Sociale: Euro 10.328.220,00 i.v.
Codice Fiscale e numero iscrizione al Registro Imprese Milano: 03049560166 R.E.A Milano 1720239 | Partita IVA: IT 03049560166

Il nome Deloitte si riferisce a una o più delle seguenti entità: Deloitte Touche Tohmatsu Limited, una società inglese a responsabilità limitata ("DTTL"), e le member firm aderenti al suo network e le entità a esse correlate. DTTL e ciascuna delle sue member firm sono entità giuridicamente separate e indipendenti tra loro, DTTL (denominata anche "Deloitte Global") non fornisce servizi ai clienti. Si invita a leggere l'informativa completa relativa alla descrizione della struttura legale di Deloitte Touche Tohmatsu Limited e delle sue member firm all'indirizzo www.deloitte.com/about

Deloitte & Touche S.p.A.

Deloitte

Responsabilités du Président et des personnes chargées de la gouvernance en relation avec les états financiers consolidés

Le Président est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le Président doit évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, en mentionnant, le cas échéant, les problèmes de continuité d'exploitation et en utilisant le principe de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention, ou n'a pas d'autre solution réaliste, que de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les personnes chargées de la gouvernance sont chargées de superviser le processus d'établissement des états financiers.

Responsabilités du Commissaire aux comptes dans le cadre de la vérification des états financiers consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de dresser un rapport d'audit exposant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'un audit mené en conformité avec les normes **ISA** sera, à coup sûr, en mesure de détecter une anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent être dues à une fraude ou à une erreur; elles sont jugées significatives si elles peuvent, individuellement ou collectivement, influencer les décisions économiques que prennent des utilisateurs sur la base de ces états financiers consolidés.

Dans le cadre d'un audit mené en conformité avec les normes ISA, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de la réalisation de l'audit. Nous devons également:

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevoir et exécuter des procédures d'audit répondant à ces risques, et recueillir des données probantes suffisantes et appropriées pour nous permettre de formuler une opinion. Le risque de ne pas détecter d'anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui de ne pas détecter d'anomalie significative résultant d'une erreur, la fraude pouvant impliquer des actes de collusion, des falsifications, des omissions intentionnelles, des assertions inexactes ou le contournement du contrôle interne.
- Acquérir une compréhension du contrôle interne pertinente dans le cadre de l'audit, en vue de définir des procédures d'audit adéquates et adaptées aux circonstances et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Évaluer l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables et des communications connexes effectuées par le Président.
- Conclure sur la pertinence comptable de l'usage par le Président du principe de la base de continuité d'exploitation et, à partir des données probantes recueillies au cours de l'audit, déterminer l'existence éventuelle d'incertitudes significatives liées à des événements ou à des circonstances qui peuvent jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous estimons qu'une telle incertitude significative existe, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur les informations y relatives figurant dans les états financiers consolidés ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions reposent sur les données probantes obtenues au cours de l'audit, à la date de notre rapport d'audit. Des événements ou circonstances ultérieurs pourraient cependant amener la Société à cesser son activité.
- Évaluer la présentation, la structure et la teneur d'ensemble des états financiers consolidés, notamment les informations, et déterminer si les états financiers consolidés sont représentatifs des transactions et événements sous-jacents permettant d'obtenir une image fidèle.

Deloitte

- Recueillir des données probantes appropriées suffisantes en matière d'information financière des entités consolidées ou des activités de la Société pour formuler une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la performance de l'audit du groupe. Nous sommes seuls responsables de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux personnes chargées de la gouvernance différentes informations, notamment l'étendue et le calendrier prévus de l'audit, ainsi que tout résultat significatif de ce dernier, en particulier les déficiences importantes du contrôle interne identifiées au cours de notre audit.

Nous remettons également aux personnes chargées de la gouvernance une déclaration indiquant nous avons respecté les règles pertinentes de déontologie en matière d'indépendance, et nous engageons à les informer de toute relation et autres éléments qui pourrait raisonnablement avoir une incidence sur notre indépendance et, le cas échéant, les garanties y afférentes.

DELOITTE & TOUCHE S.p.A.

Vittorio Fiore
Associé

Rome, le 2 mars 2018



Deloitte & Touche S.p.A.
Via della Camilluccia, 589/A
00135 Roma
Italia

Tel: +39 06 367491
Fax: +39 06 36749282
www.deloitte.it

INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT ON MANAGEMENT'S ASSESSMENT ON INTERNAL CONTROLS OVER FINANCIAL REPORTING

To the International Fund for Agricultural Development

We have undertaken a reasonable assurance engagement of the accompanying management's assessment that the International Fund for Agricultural Development ("IFAD") maintained effective internal controls over financial reporting as of December 31, 2017, as contained in IFAD's Management Assertion Report on the effectiveness of internal controls over financial reporting.

Management's Responsibility

Management of IFAD is responsible for the preparation of its assessment on the effectiveness on internal controls over financial reporting in accordance with the criteria for effective internal controls over financial reporting described in the "Internal Control – Integrated Framework" issued by the Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission (2013 framework). IFAD's management is responsible for maintaining effective internal control over financial reporting and for its assessment of the effectiveness of internal control over financial reporting, included in the accompanying Consolidated financial statements of IFAD as of December 31, 2017.

Independence and Quality Control

We have complied with the independence and other ethical requirements of the Code of Ethics for Professional Accountants issued by the International Ethics Standards Board for Accountants, which is founded on fundamental principles of integrity, objectivity, professional competence, and due care, confidentiality and professional behavior.

Our firm applies International Standard on Quality Control 1 (ISQC Italia 1) and, accordingly, maintains a comprehensive system of quality control including documented policies and procedures regarding compliance with ethical requirements, professional standards and applicable legal and regulatory requirements

Auditor's Responsibility

Our responsibility is to express an opinion on management's assessment on the effectiveness on internal controls over financial reporting based on the procedures we have performed. We conducted our reasonable assurance engagement in accordance with International Standards on Assurance Engagements' Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Information ("ISAE 3000 revised") issued by International Auditing and Assurance Standards Board for reasonable assurance engagements. This standard requires that we plan and perform procedures in order to obtain a reasonable assurance as to whether management's assessment on the effectiveness on internal controls over financial reporting is free of material misstatement.

Ancona Bari Bergamo Bologna Brescia Cagliari Firenze Genova Milano Napoli Padova Parma Roma Torino Treviso Verona

Sede Legale: Via Tortona, 25 - 20144 Milano | Capitale Sociale: Euro 10.328.220,00 i.v.
Codice Fiscale/Registro delle Imprese Milano n. 03049560166 - R.E.A. Milano n. 1720239 | Partita IVA: IT 03049560166

Il nome Deloitte si riferisce a una o più delle seguenti entità: Deloitte Touche Tohmatsu Limited, una società inglese a responsabilità limitata ("DTTL"), le member firm aderenti al suo network e le entità a esse correlate. DTTL e ciascuna delle sue member firm sono entità giuridicamente separate e indipendenti tra loro. DTTL (denominata anche "Deloitte Global") non fornisce servizi ai clienti. Si invita a leggere l'informativa completa relativa alla descrizione della struttura legale di Deloitte Touche Tohmatsu Limited e delle sue member firm all'indirizzo www.deloitte.com/about.

© Deloitte & Touche S.p.A.



A reasonable assurance engagement involves performing procedures to obtain evidence about management's assessment on the effectiveness on internal controls over financial reporting. The procedures selected depend on the auditor's judgement, including the assessment of the risks of material misstatement in management's assessment on the effectiveness on internal controls over financial reporting, whether due to fraud or error.

We believe that the evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Characteristics and Limitations of Internal Controls over Financial Reporting

An entity's internal control over financial reporting is a process designed by, or under the supervision of, the entity's principal executive and principal financial officers, or persons performing similar functions, and effected by the entity's board, management, and other personnel to provide reasonable assurance regarding the reliability of financial reporting and the preparation of financial statements for external purposes in accordance with generally accepted accounting principles. An entity's internal control over financial reporting includes those policies and procedures that (1) pertain to the maintenance of records that, in reasonable detail, accurately and fairly reflect the transactions and dispositions of the assets of the entity; (2) provide reasonable assurance that transactions are recorded as necessary to permit preparation of the financial statements in accordance with generally accepted accounting principles and that the receipts and expenditures of the entity are being made only in accordance with authorizations of the entity's management; and (3) provide reasonable assurance regarding prevention or timely detection of unauthorized acquisition, use, or disposition of the entity's assets that could have a material effect on the financial statements.

Because of the inherent limitations of internal control over financial reporting, including the possibility of collusion or improper management override of controls, material misstatements due to error or fraud may not be prevented or detected on a timely basis. Also, projections of any evaluation of the effectiveness of the internal control over financial reporting to future periods are subject to the risk that the controls may become inadequate because of changes in conditions, or that the degree of compliance with the policies or procedures may deteriorate.

Opinion

In our opinion, management's assertion that IFAD maintained effective internal controls over financial reporting, included within the Consolidated financial statements of IFAD as of December 31, 2017, is fairly stated, in all material respects, based on the criteria for effective internal controls over financial reporting described in the "Internal Control – Integrated Framework" issued by the Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission (2013 framework).

DELOITTE & TOUCHE S.p.A.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vittorio Fiore".

Vittorio Fiore
Partner

Rome, March 2, 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT RELATIF À L'ÉVALUATION DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au Fonds international de développement agricole

Nous avons entrepris une mission d'assurance raisonnable sur l'évaluation de la direction ci-jointe selon laquelle le Fonds international de développement agricole (FIDA) avait, au 31 décembre 2017, maintenu un contrôle interne efficace de l'information financière, comme indiqué dans la déclaration de la direction du FIDA sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière.

Responsabilité de la direction

La direction du FIDA est chargée de la préparation de son évaluation de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière conformément aux critères relatifs à l'efficacité du contrôle interne de l'information financière décrits dans le Cadre intégré de contrôle interne publié par le Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway (cadre de 2013). Il appartient à la direction du FIDA de maintenir un contrôle interne efficace de l'information financière et d'évaluer l'efficacité dudit contrôle, y compris dans les états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2017, ci-joints.

Indépendance et contrôle qualité

Nous avons respecté les exigences en matière d'indépendance et d'éthique du Code de déontologie des professionnels comptables, publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable, qui repose sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de principe de prudence, de confidentialité et de comportement professionnel.

Notre cabinet applique la norme internationale de contrôle qualité 1 (ISQC Italie 1) et, en conséquence, dispose d'un système complet de contrôle qualité comprenant des règles et des procédures documentées relatives au respect des exigences de déontologie, des normes professionnelles et des obligations légales et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer, sur la base de l'examen que nous avons réalisé, une opinion sur la déclaration de la direction concernant l'efficacité du contrôle interne de l'information financière. Nous avons entrepris notre mission d'assurance raisonnable conformément à la Norme internationale relative aux missions d'assurance "Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Information" (ISAE 3000 revised) publiée par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance pour les missions d'assurance raisonnable. Cette norme nous oblige à planifier et à exécuter des procédures afin d'obtenir l'assurance raisonnable que l'évaluation de la direction sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière est dépourvue d'anomalie significative.

Ancona Bari Bergamo Bologna Brescia Cagliari Genova Milano Napoli Padova Palermo Roma Torino Treviso Verona
 Sede legale: Via Tortona 25, 20144 Milano | Capitale Sociale: Euro 10.328.220,00 interamente versato
 Codice Fiscale e numero iscrizione al Registro Imprese Milano: 03049560166 R.E.A Milano 1720239 | Partita IVA: IT 03049560166

Il nome Deloitte si riferisce a una o più delle seguenti entità: Deloitte Touche Tohmatsu Limited, una società inglese a responsabilità limitata, e le member firm aderenti al suo network e le entità a esse correlate. DTTL e ciascuna delle sue member firm sono entità giuridicamente separate e indipendenti tra loro, DTTL (denominata anche "Deloitte Global") non fornisce servizi ai clienti. Si invita a leggere l'informativa completa relativa alla descrizione della struttura legale di Deloitte Touche Tohmatsu Limited e delle sue member firm all'indirizzo www.deloitte.com/about

Deloitte & Touche S.p.A.

Deloitte

Une mission d'assurance raisonnable comprend la mise en œuvre de procédures permettant d'obtenir des données probantes sur l'évaluation de la direction relative à l'efficacité du contrôle interne de l'information financière. Le choix des procédures est laissé à l'appréciation du Commissaire aux comptes, de même que l'évaluation des risques que l'évaluation de la direction sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière contienne des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Nous estimons que les données probantes que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion d'audit.

Caractéristiques et limitations concernant le contrôle interne de l'information financière

Le contrôle interne de l'information financière d'une entité est un processus conçu, ou supervisé, par le premier dirigeant et les responsables financiers principaux d'une entité, ou des personnes ayant des attributions similaires, et mis en œuvre par le Conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel afin d'offrir un degré d'assurance raisonnable concernant la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers à des fins externes, conformément aux principes comptables généralement acceptés. Le contrôle interne de l'information financière d'une entité englobe les politiques et procédures qui: 1) ont trait à la tenue de registres reflétant, avec un degré raisonnable de détail, de précision et d'exactitude, les transactions et les dispositions relatives aux actifs de l'entité; 2) offrent un degré d'assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées autant que de besoin afin de permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement acceptés, et que les recettes et les dépenses de l'entité sont expressément effectuées conformément aux autorisations de la direction de l'entité; et 3) offrent un degré d'assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection, en temps utile, de l'acquisition, de l'utilisation ou de la disposition non autorisées des actifs de l'entité susceptibles d'avoir des répercussions significatives sur les états financiers.

En raison des limitations inhérentes au contrôle interne de l'information financière, notamment la possibilité d'actes de collusion ou de non-observance du contrôle de la part de la direction, il se peut qu'il ne soit pas possible de prévenir ou de détecter en temps utile les anomalies significatives dues à des erreurs ou à des fraudes. Par ailleurs, les prévisions de toute évaluation de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière pour des périodes futures sont soumises au risque d'une inadéquation des contrôles du fait de la modification des conditions, ou d'une diminution du degré de respect des politiques ou procédures.

Opinion

À notre avis, la déclaration de la direction selon laquelle le FIDA a maintenu un contrôle interne efficace de l'information financière, y compris dans les états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2017, expose fidèlement la situation, à tous égards importants, conformément aux critères relatifs à l'efficacité du contrôle interne de l'information financière décrits dans le Cadre intégré de contrôle interne publié par le Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway (cadre de 2013).

DELOITTE & TOUCHE S.p.A.

Vittorio Fiore

Associé

Rome, le 2 mars 2018

Bilan du FIDA sur la base de la valeur nominale en dollars des États-Unis, reconverti en droits de tirage spéciaux (DTS)

(Aux 31 décembre 2017 et 2016)

Actifs	Note /appendice	En milliers d'USD		En milliers de DTS	
		2017	2016	2017	2016
Liquidités et avoirs en banque	4	127 705	94 373	89 617	70 181
Investissements	4	1 224 939	1 240 173	859 601	922 255
Billets à ordre à encaisser et contributions à recevoir					
Billets à ordre à encaisser	5	213 430	308 812	149 774	229 648
Contributions à recevoir	5	308 771	475 127	216 680	353 328
À déduire: provisions et instruments de contribution conditionnels		(156 334)	(186 878)	(109 707)	(138 972)
Montant net des contributions à recevoir et billets à ordre à encaisser		365 867	597 061	256 747	444 004
Autres sommes à recevoir		151 243	139 752	106 134	103 926
Immobilisations		14 001	12 905	9 852	9 597
Encours des prêts					
Encours des prêts	9 c)/I	7 140 349	6 377 221	5 010 740	4 742 420
Moins: provision cumulée pour dépréciation des prêts	9 a)	(69 383)	(59 559)	(48 690)	(44 291)
Moins: provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE	11 b)/J	(14 855)	(17 685)	(10 425)	(13 151)
Encours net des prêts		7 056 111	6 299 977	4 951 626	4 684 998
Total des actifs		8 939 866	8 384 241	6 273 551	6 234 941

Éléments de passif et fonds propres	Note/ appendice	En milliers d'USD		En milliers de DTS	
		2017	2016	2017	2016
Passif					
Sommes à payer et passif exigible		206 598	186 417	144 981	136 631
Dons non décaissés	14	98 049	80 521	68 806	59 879
Recettes reportées		86 996	86 583	61 049	64 386
Passif lié à l'emprunt	15	480 324	263 690	337 068	196 093
Total du passif		871 967	617 211	611 903	456 989
Fonds propres					
Contributions					
Ordinaires		8 196 691	8 043 135	7 530 809	7 436 207
Spéciales		20 349	20 349	15 219	15 219
Total contributions	H	8 217 040	8 063 484	7 546 028	7 451 426
Bénéfices non distribués					
Réserve générale		95 000	95 000	66 666	70 647
Déficit accumulé		(244 141)	(391 454)	(1 951 047)	(1 746 121)
Bénéfices non distribués		(149 141)	(296 454)	(1 884 381)	(1 675 474)
Total des fonds propres		8 067 899	7 767 030	5 611 648	5 775 952
Total passif et fonds propres		8 939 866	8 384 241	6 273 551	6 234 941

Note: Le bilan du Fonds est établi en DTS étant donné que la majorité de ses actifs sont libellés en DTS et/ou dans des monnaies servant au calcul du DTS. Cet état est présenté uniquement pour information et est exprimé en valeurs nominales.

États des contributions

Tableau 1
État récapitulatif des contributions
(en milliers d'USD)

	2017	2016
Reconstitutions		
Contributions initiales	1 017 371	1 017 371
Première reconstitution	1 016 564	1 016 564
Deuxième reconstitution	567 053	567 053
Troisième reconstitution	553 881	553 881
Quatrième reconstitution	361 421	361 421
Cinquième reconstitution	441 401	441 401
Sixième reconstitution	567 021	567 021
Septième reconstitution	654 640	654 640
Huitième reconstitution	963 050	963 050
Neuvième reconstitution	978 849	978 411
Dixième reconstitution	882 577	760 072
Onzième reconstitution	448	-
Total FIDA	8 004 276	7 880 886
Programme spécial pour l'Afrique (PSA)		
PSA Phase I	288 868	288 868
PSA Phase II	62 364	62 364
Total PSA	351 232	351 232
Contributions spéciales^a	20 349	20 349
Total des contributions aux reconstitutions	8 375 857	8 252 466
Contributions complémentaires		
Fonds belge pour la sécurité alimentaire	80 002	80 002
Initiative PPTE	19 679	19 679
Contributions complémentaires ASAP	307 044	289 836
Contributions complémentaires non affectées – FIDA10	61 890	36 169
Autres contributions complémentaires	58 798	58 798
Total contributions complémentaires	527 413	484 484
Autre		
Contributions à l'Initiative PPTE n'entrant pas dans le cadre des contributions à la reconstitution des ressources	267 463	267 463
Contributions du Fonds belge pour la sécurité alimentaire n'entrant pas dans le cadre des contributions à la reconstitution des ressources	63 836	63 836
Contributions supplémentaires^b		
Cofinancement des projets	436 434	420 404
Programme de cadres associés	51 059	48 811
Autres fonds supplémentaires	1 032 965	928 301
FEM	162 029	138 855
Fonds supplémentaires ASAP	19 675	4 181
Total contributions supplémentaires	1 702 162	1 540 552
Total contributions	10 936 731	10 680 801
Total des contributions réparti comme suit:		
Total des contributions aux reconstitutions (voir ci-dessus)	8 375 857	8 252 466
Moins provisions	(121 630)	(121 630)
Moins instruments de contribution conditionnels	(34 703)	(65 248)
Moins compensation au titre du CSD	(2 484)	(2 104)
Total net des contributions aux reconstitutions	8 217 040	8 063 484
Moins ajustement sur la base de la juste valeur	(11 503)	(14 472)
Total des contributions aux reconstitutions sur la base de la juste valeur	8 205 537	8 049 012

^a Y compris la contribution spéciale de l'Islande avant son admission et 20 millions d'USD provenant du Fonds de l'OPEP.

^b Y compris les intérêts perçus en vertu de chaque accord.

Tableau 2
Reconstitutions au titre de FIDA10: État des contributions des Membres^a
 (Au 31 décembre 2017)

États membres	Reconstitutions au titre de FIDA9 (équivalent en milliers d'USD)	FIDA10					
		Instruments déposés			Versements (équivalent en milliers d'USD)		
		Devise	Montant (en milliers)	Équivalent en Milliers d'USD	En espèces	Billets à ordre	Total
Afghanistan ^a							
Albanie	60						
Algérie	72 430	USD	10 000	10 000	6 667		6 667
Angola	4 260	USD	1 578	1 578	1 578		1 578
Argentine	19 900	USD	7 500	7 500	5 000		5 000
Arménie	45	USD	15	15	15		15
Australie ^b	37 247						
Autriche	90 172	EUR	16 000	18 412	12 008	6 404	18 412
Azerbaïdjan	300						
Bangladesh	5 606	USD	1 000	1 000	655	345	1 000
Barbade	10						
Belgique	149 694						
Belize	205						
Bénin	429						
Bhoutan	195	USD	30	30	20		20
Bolivie (État plurinational de)	1 500						
Bosnie-Herzégovine	215						
Botswana	740	USD	45	45	45		45
Brésil ^c	81 996						
Burkina Faso	484	USD	125	125	86		86
Burundi	100	USD	10	10	10		10
Cabo Verde	46	USD					
Cambodge	1 050	USD	315	315	315		315
Cameroun	3 064	USD					
Canada	350 281	CAD	75 000	57 539	47 563		47 563
République centrafricaine	13						
Tchad	391						
Chili	860						
Chine	105 839	USD	60 000	60 000	40 000		40 000
Colombie	1 040						
Comores ^d	32						
Congo	818						
Îles Cook	5						
Côte d'Ivoire	1 629	USD	6	6	6		6
Cuba	9	EUR	44	48	48		48
Chypre	312	USD	60	60	40		40
République populaire démocratique de Corée	800						
République démocratique du Congo	1 870						
Danemark	152 614						
Djibouti	31	USD	6	6	6		6
Dominique	51						
République dominicaine	88	USD	986	986	986		986
Timor-Leste	-	USD	100	100	100		100
Équateur	1 241						
Égypte	23 409						
El Salvador	100						
Érythrée	70	USD	30	30	30		30
Estonie	59						
Éthiopie	291	USD	40	40	40		40
Fidji	325						
Finlande	71 895	EUR	13 000	14 399	10 196		10 196

Reconstitutions au titre de FIDA10: État des contributions des Membres^a (suite)
 (Au 31 décembre 2017)

États membres	Reconstitutions au titre de FIDA9 (équivalent en milliers d'USD)	FIDA10					
		Instruments déposés			Versements (équivalent en milliers d'USD)		
		Devise	Montant (en milliers)	Équivalent en milliers d'USD	En espèces	Billets à ordre	Total
France	329 774	EUR	35 000	39 432	25 503		25 503
Gabon	3 724	XAF	195	114	114		114
Gambie	90	USD	30	30	30		30
Géorgie		USD	30	30	30		30
Allemagne	461 976	EUR	52 389	60 008	37 990	22 018	60 008
Ghana	2 466						
Grèce	4 196						
Grenada	75						
Guatemala	1 043	USD	500	500	125		125
Guinée	490	USD	85	85	85		85
Guinée-Bissau	30						
Guyane	1 836	USD	720	720	720		720
Haïti	197						
Honduras	801						
Hongrie	100						
Islande	375						
Inde	135 497	US\$	37 000	37 000	37 000		37 000
Indonésie	61 959	USD	6 000	6 000	6 000		6 000
Iran (République islamique d')	128 750						
Iraq	56 099						
Irlande	31 221	EUR	4 036	4 551	4 551		4 551
Israël	451	USD	20	20	20		20
Italie	418 302	EUR	63 820	68 086	68 086		68 086
Jamaïque	326						
Japon ^c	488 092	JPY	5 903 108	52 365	13 063	39 302	52 365
Jordanie	1 040						
Kazakhstan	20	USD	30	30	30		30
Kenya	5 190	USD	500	500	165		165
Kiribati	19	AUD	10	7	7		7
Koweït	188 041	USD	15 000	15 000	9 750	5 250	15 000
République démocratique populaire lao	357	USD	61	61	61		61
Liban	495						
Lesotho	589						
Libéria	64	USD	57	57	57		57
Libye ^d	52 000						
Luxembourg	7 634	EUR	1 800	2 038	1 317		1 317
Madagascar	624	USD	50	50	50		50
Malawi	123						
Malaisie	1 175						
Maldives	51	USD	50	50	50		50
Mali	379	USD	127	127	127		127
Malte	55						
Mauritanie	135	USD	49	49	49		49
Maurice	280	USD	5	5	5		5
Mexique	38 131	USD	5 000	5 000	3 333		3 333
Micronésie		USD	1	1	1		1
Mongolie	15	USD	10	10	10		10
Maroc	7 944	USD	800	800	400	400	800

Reconstitutions au titre de FIDA10: État des contributions des Membres^a (suite)

(Au 31 décembre 2017)

États membres	Reconstitutions au titre de FIDA9 (équivalent en milliers d'USD)	FIDA10					Total
		Instruments déposés			Versements (équivalent en milliers d'USD)		
		Devise	Montant (en milliers)	Équivalent en milliers d'USD	En espèces	Billets à ordre	
Mozambique	570	USD	85	85	85		85
Myanmar	255	USD	5	5	5		5
Namibie	360						
Népal	270	USD	75	75	75		75
Pays-Bas	419 656	USD	75 221	75 221	50 221	25 000	75 221
Nouvelle-Zélande	11 579	NZD	4 500	3 121	2 055		2 055
Nicaragua	319	USD	150	150	150		150
Niger	275	EUR	91	101	101		101
Nigéria	128 959						
Norvège	265 008	NOK	315 000	37 962	24 854		24 854
Oman	350						
Pakistan	30 934	USD	8 000	8 000	2 667		2 667
Panama	249						
Papouasie-Nouvelle-Guinée	170						
Paraguay	1 356	USD	200	200	200		200
Pérou	1 635	USD	360	360	360		360
Philippines	2 178	USD	200	200	200		200
Portugal	4 384						
Qatar	39 980						
République de Corée	26 139	USD	8 000	8 000	4 940		4 940
République de Moldova	75	USD	30	30	30		30
Roumanie	250						
Fédération de Russie	6 000	USD	6 000	6 000	4 000		4 000
Rwanda	271	USD	50	50	50		50
Saint-Kitts-et-Nevis	20						
Sainte-Lucie	22						
Samoa	50						
Sao Tomé-et-Principe ^d	10						
Arabie saoudite	432 778	USD	23 000	23 000	12 000	11 000	23 000
Sénégal	754	EUR	34	43	43		43
Seychelles	70						
Sierra Leone	37						
Îles Salomon	10						
Somalie	10						
Afrique du Sud	1 913						
Soudan du Sud	10						
Espagne	101 664						
Sri Lanka	9 887	USD	669	669	669		669
Soudan	1 372	EUR	237	237	237		237
Swaziland	293	USD	20	20	20		20
Suède	320 597	SEK	270 000	31 879	19 666	22 214	31 879
Suisse	170 444	CHF	45 086	46 197	30 735		30 575
République arabe syrienne	1 817						
Tajikistan	2	USD	1	1	1		1
Thaïlande	1 500	USD	300	300	300		300
Togo	133	USD	33	33	33		33
Tonga	55						
Tunisie	4 528	USD	1 000	1 000	561		561
Turquie	18 636	USD	3 000	3 000	3 000		3 000
Ouganda	430						
Émirats arabes unis	54 180	USD	3 000	3 000	1 900		1 900
Royaume-Uni	353 651	GBP	57 077	76 895	25 420	25 736	51 156
République-Unie de Tanzanie	564	USD	121	121	121		121

Reconstitutions au titre de FIDA10: État des contributions des Membres^a (suite)
(Au 31 décembre 2017)

États membres	Reconstitutions au titre de FIDA9 (équivalent en milliers d'USD)	FIDA10					
		Instruments déposés			Versements (équivalent en milliers d'USD)		
		Devise	Montant (en milliers)	Équivalent en milliers d'USD	En espèces	Billets à ordre	Total
États-Unis ^c	881 674	USD	90 000	90 000	36 000	24 000	60 000
Uruguay	725	USD	200	200	200		200
Ouzbékistan	25	USD	10	10	10		10
Venezuela (République bolivarienne du)	196 258						
Viet Nam	2 703	USD	600	600	400		400
Yémen	4 348						
Yougoslavie	108						
Zambie	594	USD	215	215	215		215
Zimbabwe	2 103						
Total contributions 31 décembre 2017	7 121 251			882 577	556 032	171 668	727 700
Pour 2016	7 120 813			760 072	222 354	226 725	449 079

^a Les paiements se font en espèces ou sous forme de billets à ordre. Les montants étant exprimés en milliers de dollars des États-Unis, les contributions de moins de 500 USD n'apparaissent pas dans l'appendice H. Les contributions de l'Afghanistan (93 USD) ne figurent donc pas dans le tableau ci-dessus.

^b L'Australie n'est plus membre du FIDA depuis le 31 juillet 2007.

^c Voir note 5 a).

^d Voir notes 6 a) et 6 b).

^e Outre les 6 millions d'EUR qu'elle s'est engagée à verser au titre de FIDA8, l'Irlande a fait une contribution supplémentaire de 891 000 EUR.

FIDA11: État des contributions des Membres^a
(Au 31 décembre 2017)

États membres	FIDA11					
	Instruments déposés			Versements (équivalent en milliers d'USD)		
	Devise	Montant (en milliers)	Équivalent en milliers d'USD	En espèces	Billets à ordre	Total
Angola	USD	-	-	408	-	408
Érythrée	USD	-	-	40	-	40
Total contributions 31 décembre 2017		-	-	448	-	448

Tableau 3
Programme spécial pour l'Afrique: États des contributions
 (Au 31 décembre 2017)

<i>Donateur</i>	<i>Devise</i>	<i>Première phase</i>		<i>Deuxième phase</i>		<i>Total</i>
		<i>Instruments déposés</i>		<i>Instruments déposés</i>		
		<i>Montant</i>	<i>Équivalent en milliers d'USD</i>	<i>Montant</i>	<i>Équivalent en milliers d'USD</i>	
Australie	AUD	500	389	-	-	389
Belgique	EUR	31 235	34 975	11 155	12 263	47 238
Danemark	DKK	120 000	18 673	-	-	18 673
Djibouti	USD	1	1	-	-	1
Union européenne	EUR	15 000	17 619	-	-	17 619
Finlande	EUR	9 960	12 205	-	-	12 205
France	EUR	32 014	37 690	3 811	4 008	41 698
Allemagne	EUR	14 827	17 360	-	-	17 360
Grèce	USD	37	37	40	40	77
Guinée	USD	25	25	-	-	25
Irlande	EUR	380	418	253	289	707
Italie	EUR	15 493	23 254	5 132	6 785	30 039
Italie	USD	10 000	10 000	-	-	10 000
Japon	JPY	2 553 450	21 474	-	-	21 474
Koweït	USD			15 000	15 000	15 000
Luxembourg	EUR	247	266	-	-	266
Mauritanie	USD	25	25	-	-	25
Pays-Bas	EUR	15 882	16 174	8 848	9 533	25 707
Nouvelle-Zélande	NZD	500	252	-	-	252
Niger	EUR	15	18	-	-	18
Nigéria	USD			250	250	250
Norvège	NOK	138 000	19 759	-	-	19 759
Espagne	USD	1 000	1 000	-	-	1 000
Suède	SEK	131 700	19 055	25 000	4 196	23 251
Suisse	CHF	25 000	17 049	-	-	17 049
Royaume-Uni	GBP	7 000	11 150	-	-	11 150
États-Unis	USD	10 000	10 000	10 000	10 000	20 000
31 décembre 2017			288 868		62 364	351 232
31 décembre 2016			288 868		62 364	351 232

Tableau 4
État des contributions reçues des États membres en 2017
 (Aux 31 décembre 2017 et 2016)
 (en milliers d'USD)

États membres	Instruments déposés ^{a,b}	Dépôt sous forme de billets à ordre ^b	Versements	
			En espèces	Encaissement de billets à ordre
Contribution initiale				
Iraq		-	2 500	
Total Contribution initiale		-	2 500	
FIDA8				
Iraq	-	-	500	
Total FIDA8	-	-	500	
FIDA9				
Brésil	-	-	-	11 133
Fidji	-	-	25	-
Ghana	-	-	140	-
Japon	-	-	-	13 123
États-Unis	-	-	-	16 481
Total FIDA9			165	40 737
FIDA10				
Algérie			3 333	
Angola			1 578	
Argentine	7 500		5 000	
Arménie			5	
Autriche				6 083
Bangladesh		1 000		655
Bénin	150			
Bhoutan			10	
Botswana			45	
Burkina Faso			46	
Canada			9 608	
Chine			20 000	
Chypre			20	
République dominicaine			986	
Finlande			5 302	
France			12 401	
Gabon			114	
Allemagne		21 863		20 913
Ghana	500		69	
Grèce			49	
Guyana			240	
Inde			12 000	
Indonésie			6 000	
Irlande			2 405	
Israël			15	
Italie	67 991		68 086	
Japon				13 063
Jordanie			100	
Kazakhstan			10	
Koweït				9 750
Lesotho			100	
Libéria				
Luxembourg			641	
Madagascar			50	
Mexique			1 667	
Micronésie (États fédérés de)			1	
République de Moldova			30	
Mongolie			10	
Maroc	800	800		400

Mozambique			85	
Pays-Bas				25 000
Nouvelle-Zélande			1 067	
Nicaragua			100	
Norvège			12 600	
Pakistan	8 000		2 667	
Pérou			200	
Philippines	200		200	
République de Corée			2 670	
Fédération de Russie			2 000	
Arabie saoudite				12 000
Seychelles			65	
Sri Lanka			334	
Swaziland	20			
Suède				11 071
Suisse			15 155	
Tadjikistan			1	
Tanzanie (République-Unie de)			13	
Thaïlande			300	
Tunisie	439		288	
Turquie			2 000	
Émirats arabes unis			1 000	
Royaume-Uni		25 415		25 420
États-Unis		30 000		18 000
Uruguay			200	
Ouzbékistan			5	
Viet Nam			200	
Zambie			214	
Total FIDA10	85 600	79 078	191 285	142 355
FIDA11				
Angola			408	
Érythrée			40	
Total FIDA11			448	
Total général	85 600	79 078	194 898	183 092

^a Montants exprimés en milliers d'USD.

^b Les instruments déposés comprennent également les équivalents comptabilisés au titre des versements en espèces ou des tirages sur billets à ordre lorsque ces paiements n'étaient pas assortis d'un instrument de contribution.

^c Les instruments et billets à ordre libellés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis dans cette monnaie à la date où ils sont déposés.

État des prêts

Tableau 1
État de l'encours des prêts
 (Aux 31 décembre 2017 et 2016)
 (Montants exprimés en milliers)

<i>Emprunteur ou garant</i>	<i>Prêts approuvés moins annulations</i>	<i>Fraction décaissée</i>	<i>Fraction non décaissée</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Encours des prêts</i>
Prêts en USD					
Angola	33 800	-	33 800	-	-
Argentine	12 300	-	12 300	-	-
Azerbaïdjan	10 000	-	10 000	-	-
Bangladesh	93 250	30 000	63 250	21 750	8 250
Bolivie	21 000	-	21 000	-	-
Burkina Faso	19 000	-	19 000	-	-
Cabo Verde	2 003	2 003	0	1 452	551
Cambodge	46 300	500	45 800	-	500
Côte d'Ivoire	18 500	-	18 500	-	-
Djibouti	5 770	550	5 220	-	550
République dominicaine	11 680	-	11 680	-	-
Équateur	25 660	-	25 660	-	-
El Salvador	13 890	-	13 890	-	-
Grenade	3 990	-	3 990	-	-
Guyana	7 960	-	7 960	-	-
Haïti	3 500	3 500	0	2 581	919
Inde	151 050	-	151 050	-	-
Indonésie	39 885	-	39 885	-	-
Iraq	15 730	-	15 730	-	-
Jordanie	8 400	-	8 400	-	-
Kenya	40 000	-	40 000	-	-
Liban	4 900	-	4 900	-	-
Malawi	21 000	-	21 000	-	-
Mexique	35 369	-	35 369	-	-
Népal	11 538	11 538	-	8 370	3 168
Nicaragua	20 504	2 500	18 004	-	2 500
Pakistan	107 600	-	107 600	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	25 500	-	25 500	-	-
Paraguay	10 000	-	10 000	-	-
Philippines	10 333	6 000	4 333	-	6 000
République de Moldova	18 200	-	18 200	-	-
Sri Lanka	51 880	14 800	37 080	9 000	5 800
Tadjikistan	15 330	-	15 330	-	-
République-Unie de Tanzanie	9 488	9 488	-	6 998	2 490
Ouzbékistan	46 200	-	46 200	-	-
Viet Nam	42 500	-	42 500	-	-
Zambie	6 700	-	6 700	-	-
Sous-total en USD^a	1 020 710	80 879	939 831	50 151	30 728
Prêts en EUR					
Argentine	22 680	-	22 680	-	-
Bosnie-Herzégovine	11 120	900	10 220	-	900
Chine	73 100	15 363	57 737	-	15 363
Cuba	10 900	-	10 900	-	-
Équateur	14 250	-	14 250	-	-
Égypte	103 450	5 858	97 592	-	5 858
El Salvador	10 850	-	10 850	-	-
Fidji	3 100	900	2 200	-	900
Indonésie	93 150	2 500	90 650	-	2 500
Mexique	5 870	1 022	4 848	-	1 022
Monténégro	3 880	150	3 730	-	150
Maroc	40 610	-	40 610	-	-
Paraguay	15 800	-	15 800	-	-
Philippines	50 110	12 208	37 902	-	12 208
Swaziland	8 550	1 797	6 753	-	1 797
Tunisie	21 600	2 000	19 600	-	2 000
Turquie	51 100	640	50 460	-	640
Venezuela (République bolivarienne du)	6 810	-	6 810	-	-
Sous-total EUR	546 930	43 338	503 592	-	43 338
Équivalent en USD	656 754	52 040	604 713	-	52 040

<i>Emprunteur ou garant</i>	<i>Prêts approuvés moins annulations</i>	<i>Fraction décaissée</i>	<i>Fraction non décaissée</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Encours des prêts</i>
Prêts en DTS^a					
Albanie	34 462	34 462	-	9 934	24 528
Angola	24 400	18 074	6 326	4 367	13 707
Argentine	31 269	29 913	1 356	16 688	13 225
Arménie	60 942	55 761	5 181	9 130	46 631
Azerbaïdjan	44 905	42 183	2 722	4 783	37 400
Bangladesh	443 346	390 330	53 016	97 143	293 187
Belize	2 864	2 864	-	1 827	1 037
Bénin	100 357	77 259	23 098	28 010	49 249
Bhoutan	38 492	33 905	4 827	8 555	25 350
Bolivie (État plurinational de)	72 570	58 899	13 671	17 292	41 607
Bosnie-Herzégovine	46 396	41 469	4 927	9 535	31 934
Botswana	2 600	809	1 791	347	462
Brésil	142 150	77 838	64 312	34 384	43 454
Burkina Faso	86 079	75 943	10 136	19 639	56 304
Burundi	40 859	40 859	-	16 072	24 787
Cabo Verde	20 191	16 906	3 285	3 800	13 106
Cambodge	62 954	47 312	15 642	5 728	41 584
Cameroun	87 320	56 583	30 737	10 008	46 575
République centrafricaine	26 494	26 223	271	11 133	15 090
Tchad	18 139	18 138	1	2 677	15 461
Chine	516 630	491 715	24 915	128 432	363 283
Colombie	32 024	18 232	13 792	5 839	12 393
Comores	5 292	4 182	1 110	1 986	2 196
Congo	23 092	16 587	6 505	770	15 817
Côte d'Ivoire	27 645	17 847	9 798	5 288	12 559
Cuba	20 838	16 350	4 488	10 191	6 159
République populaire démocratique de Corée	50 496	50 496	-	10 539	39 957
République démocratique du Congo	50 370	38 270	12 100	13 759	24 511
Djibouti	7 146	5 662	1 484	1 458	4 204
Dominique	1 146	1 146	-	776	370
République dominicaine	27 262	25 461	1 801	10 697	14 764
Équateur	37 376	35 036	2 340	13 361	21 675
Égypte	197 593	162 384	35 209	65 452	96 932
El Salvador	68 065	66 736	1 329	31 343	35 393
Guinée équatoriale	5 794	5 794	-	4 898	896
Érythrée	23 892	23 892	-	5 344	18 548
Éthiopie	347 638	257 019	90 619	45 624	211 395
Gabon	3 800	3 582	218	1 773	1 809
Gambie	34 188	29 672	4 516	10 014	19 658
Géorgie	30 678	24 942	5 736	4 179	20 763
Ghana	182 126	125 584	56 542	29 070	96 514
Grenade	4 400	3 972	428	2 358	1 614
Guatemala	42 686	32 575	10 111	26 093	6 482
Guinée	64 160	64 160	-	23 733	40 427
Guinée-Bissau	8 487	5 976	2 511	3 210	2 766
Guyana	8 522	8 522	-	2 475	6 047
Haïti	58 463	58 463	-	20 909	37 554
Honduras	89 060	72 864	16 196	20 660	52 204
Inde	619 516	460 499	159 017	159 213	301 286
Indonésie ^b	160 774	153 528	7 246	28 508	125 020
Jordanie	23 763	17 652	6 111	12 048	5 604
Kenya	173 748	111 665	62 083	15 063	96 602
Kirghizistan	30 187	13 271	16 916	2 505	10 766
République démocratique populaire lao	55 763	48 463	7 300	14 345	34 118
Liban	6 429	5 126	1 303	4 349	777
Lesotho	30 606	26 728	3 878	7 574	19 154
Libéria	29 360	15 645	13 715	2 226	13 419
Madagascar ^b	198 855	126 710	72 145	26 867	99 843
Malawi ^b	103 280	77 893	25 387	27 123	50 770
Maldives	10 843	10 776	67	3 031	7 745
Mali	124 630	105 001	19 629	29 680	75 321
Mauritanie	49 906	47 626	2 280	13 417	34 209
Maurice	8 527	8 527	-	7 269	1 258
Mexique	48 084	38 984	9 100	25 834	13 150
République de Moldova	55 717	50 222	5 495	3 513	46 709
Mongolie	27 169	20 489	6 680	2 783	17 706
Maroc	77 352	52 445	24 907	34 180	18 265
Mozambique	144 058	129 241	14 817	30 164	99 077
Myanmar	52 550	4 301	48 249	-	4 301
Népal	132 490	83 501	48 989	31 459	52 042

<i>Emprunteur ou garant</i>	<i>Prêts approuvés moins annulations</i>			<i>Encours des prêts</i>	
	<i>Fraction décaissée</i>	<i>Fraction non décaissée</i>	<i>Remboursements</i>		
Nicaragua	49 535	46 946	2 589	9 999	36 947
Niger	90 970	63 295	27 675	11 909	51 386
Nigéria	222 349	120 548	101 801	16 075	104 473
Pakistan	281 706	226 828	54 878	66 012	160 816
Papouasie-Nouvelle-Guinée	23 450	9 871	13 579	-	9 871
Paraguay	16 318	16 252	66	1 395	14 857
Pérou	59 271	37 692	21 579	11 539	26 153
Philippines	85 200	72 068	13 132	14 238	57 830
Roumanie	12 400	12 400	-	11 573	827
Rwanda ^b	149 657	114 835	34 822	26 053	88 782
Samoa	1 908	1 908	-	959	949
Sao Tomé-et-Principe	13 747	13 747	-	4 632	9 115
Sénégal	118 638	97 179	21 459	16 617	80 562
Seychelles	1 980	1 215	765	165	1 050
Sierra Leone	45 737	44 709	1 028	13 790	30 919
Îles Salomon	4 069	4 057	12	1 375	2 682
Somalie	17 710	17 710	-	411	17 299
Sri Lanka	159 948	140 705	19 243	32 395	108 310
Soudan	145 628	143 998	1 630	48 531	95 467
Swaziland	14 428	14 428	-	9 467	4 961
République arabe syrienne	40 873	24 333	16 540	14 400	9 933
Tadjikistan	6 200	1 140	5 060	-	1 140
Ex-République yougoslave de Macédoine	11 721	11 721	-	3 570	8 151
Togo	24 583	18 365	6 218	9 095	9 270
Tonga	5 927	4 837	1 090	2 190	2 647
Tunisie	59 137	45 045	14 092	29 502	15 543
Turquie	53 023	49 058	3 965	18 647	30 411
Ouganda	250 434	194 715	55 719	41 930	152 785
République-Unie de Tanzanie	266 408	209 776	56 632	30 144	179 632
Uruguay	12 902	10 998	1 904	9 339	1 659
Ouzbékistan	23 190	6 564	16 626	-	6 564
Venezuela (République bolivarienne du)	14 586	10 451	4 135	8 845	1 606
Viet Nam	216 900	199 936	16 964	20 439	179 497
Yémen	138 389	138 389	-	48 917	89 472
Zambie	134 999	108 156	26 843	27 887	80 269
Zimbabwe	26 511	26 511	-	11 659	14 852
Sous-total DTS	8 319 697	6 681 530	1 638 167	1 866 133	4 815 397
Fonds pour Gaza et la Cisjordanie ^c	2 513	2 513	-	873	1 640
Total en DTS	8 322 210	6 684 043	1 638 167	1 867 006	4 817 037
Équivalent en USD	11 859 222	9 524 821	2 334 402	2 660 500	6 864 321
Total en USD des prêts en valeur nominale au 31 décembre 2017	13 536 686	9 657 740	3 878 946	2 710 651	6 947 089
Autres sommes à recevoir					16 273
Ajustement sur la base de la juste valeur					(1 226 474)
Total en USD sur la base de la juste valeur au 31 décembre 2017					5 736 888
Total en USD des prêts en valeur nominale au 31 décembre 2016	11 828 772	8 505 673	3 323 099	2 316 600	6 189 073
Autres sommes à recevoir					13 297
Ajustement sur la base de la juste valeur					(1 127 486)
Total en USD sur la base de la juste valeur au 31 décembre 2016	11 828 772	8 505 676	3 323 099	2 316 600	5 074 884

^a Les prêts libellés en dollars des États-Unis sont remboursables dans les monnaies qui ont servi aux retraits. Les prêts libellés en DTS, et leur montant cumulé sont convertis dans le bilan. Au 31 décembre 2017, le taux de conversion DTS/USD utilisé pour le calcul était de 1/1,42501. Les prêts libellés en euros ont été évalués au taux de 0,8327781 USD pour 1 EUR au 31 décembre 2017.

^b Les remboursements incluent la contribution des Pays-Bas et de la Norvège à des prêts particuliers consentis à ces pays, ce qui s'est traduit par des remboursements partiels anticipés et par une augmentation correspondante des ressources disponibles pour engagement.

^c Le montant du prêt accordé au Fonds pour Gaza et la Cisjordanie est inclus dans le total ci-dessus. Voir note 2 f) ii).

Tableau 2
État récapitulatif des prêts approuvés en valeur nominale par année
 (Au 31 décembre 2017)

Année		Prêts approuvés (en milliers de DTS)			Valeur en milliers d'USD			Variations de change DTS/USD	Au 31 décembre 2017
		Au 1 janvier 2017	Prêts annulés	Prêts entièrement remboursés	Au 31 décembre 2017	Au 1 janvier 2017	Prêts annulés		
1978	USD	68 530	-	-	68 530	68 530	-	-	68 530
2016	USD	268 934	(17)	-	268 917	268 934	(17)	-	268 917
2017	USD	-	-	-	683 263	-	-	-	683 263
1979	DTS	201 485	-	-	201 485	270 940	-	16 177	287 118
1980	DTS	176 647	-	-	176 647	237 541	-	14 183	251 724
1981	DTS	182 246	-	-	182 246	245 070	-	14 632	259 702
1982	DTS	103 109	-	-	103 109	138 653	-	8 278	146 931
1983	DTS	132 090	-	-	132 090	177 625	-	10 605	188 230
1984	DTS	131 907	-	-	131 907	177 378	-	10 591	187 969
1985	DTS	60 332	-	-	60 332	81 130	-	4 844	85 974
1986	DTS	23 663	-	-	23 663	31 821	-	1 899	33 720
1987	DTS	60 074	-	-	60 074	80 783	-	4 823	85 606
1988	DTS	52 100	-	-	52 100	70 060	-	4 183	74 243
1989	DTS	86 206	-	-	86 206	115 923	-	6 921	122 844
1990	DTS	40 064	-	-	40 064	53 875	-	3 217	57 092
1991	DTS	98 025	-	-	98 025	131 817	-	7 870	139 687
1992	DTS	79 888	-	-	79 888	107 427	-	6 414	113 841
1993	DTS	122 240	-	-	122 240	164 379	-	9 814	174 193
1994	DTS	122 598	-	-	122 598	164 860	-	9 843	174 703
1995	DTS	149 100	-	-	149 100	200 490	-	11 979	212 469
1996	DTS	197 776	-	-	197 776	265 953	-	15 880	281 833
1997	DTS	246 936	-	-	246 936	332 060	-	19 826	351 886
1998	DTS	266 578	-	-	266 578	358 474	-	21 402	379 876
1999	DTS	275 119	-	-	275 119	369 958	-	22 089	392 047
2000	DTS	272 919	-	-	272 919	367 000	-	21 911	388 912
2001	DTS	248 233	(728)	-	247 505	333 804	(1 037)	19 930	352 697
2002	DTS	234 838	(6 599)	-	228 239	315 792	(9 399)	18 849	325 242
2003	DTS	223 470	-	-	223 470	300 505	-	17 942	318 447
2004	DTS	252 407	(1 482)	-	250 925	339 417	(2 111)	20 265	357 571
2005	DTS	308 105	(1 167)	-	306 938	414 315	(1 662)	24 737	437 390
2006	DTS	315 223	(2 808)	-	312 415	423 887	(3 999)	25 305	445 193
2007	DTS	267 793	(9 910)	-	257 883	360 107	(14 113)	21 492	367 486
2008	DTS	265 159	(6 313)	-	258 846	356 565	(8 991)	21 283	368 857
2009	DTS	276 441	(1 577)	-	274 864	371 736	(2 246)	22 194	391 684
2010	DTS	417 541	(1 063)	-	416 478	561 476	(1 513)	33 521	593 484
2011	DTS	455 195	(2 357)	-	452 838	612 109	(3 357)	36 546	645 298
2012	DTS	407 341	(3 987)	-	403 354	547 760	(5 679)	32 702	574 783
2013	DTS	353 686	(25 282)	-	328 404	475 608	(36 004)	28 375	467 979
2014	DTS	337 626	-	-	337 626	454 012	-	27 108	481 120
2015	DTS	541 540	-	(20 000)	521 540	728 219	-	14 979	743 198
2016	DTS	203 153	-	-	203 153	273 184	-	16 311	289 495
2017	DTS	-	-	-	216 630	-	-	-	308 700
2014	EUR	84 600	-	-	84 600	89 232	-	12 356	101 588
2015	EUR	274 310	-	-	274 310	289 329	-	40 063	329 391
2016	EUR	95 790	-	-	95 790	101 034	-	13 990	115 025
2017	EUR	-	-	-	92 230	-	-	-	110 750
Total USD		337 464	(17)	-	1 020 710	337 464	(17)	-	1 020 710
Total DTS		8 188 853	(63 273)	(20 000)	8 322 210	11 011 713	(90 111)	628 920	11 859 222
Total EUR		454 700	-	-	546 930	479 595	-	66 409	656 754
Totaux		8 981 017	(63 290)	(20 000)	9 889 851	11 828 772	(90 128)	695 329	13 536 686

Tableau 3
Structure des échéances de l'encours des prêts en valeur nominale
 (Aux 31 décembre 2017 et 2016)
 (en milliers d'USD)

<i>Échéance</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
Moins de 1 an	338 715	292 242
1-2 ans	307 468	267 223
2-3 ans	329 642	285 772
3-4 ans	338 441	294 728
4-5 ans	350 516	294 276
5-10 ans	1 669 316	1 493 075
10-15 ans	1 390 159	1 258 800
15-20 ans	1 075 504	968 281
20-25 ans	730 639	677 019
Plus de 25 ans	416 689	357 656
Total	6 947 089	6 189 073

Tableau 4
État récapitulatif de l'encours des prêts en valeur nominale, selon les conditions de prêt
 (Aux 31 décembre 2017 et 2016)
 (en milliers d'USD)

<i>Conditions de prêt</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
Conditions particulièrement favorables	6 079 092	5 512 865
Conditions durcies	33 298	28 060
Conditions intermédiaires	251 365	225 853
Conditions ordinaires	530 820	398 669
Conditions mixtes	52 514	23 626
Total	6 947 089	6 189 073

Tableau 5
Structure de décaissement des prêts non décaissés en valeur nominale
 (Projetés aux 31 décembre 2017 et 2016)
 (en milliers d'USD)

<i>Décaissements</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
Moins de 1 an	522 956	392 126
1-2 ans	561 632	398 772
2-3 ans	578 685	382 156
3-4 ans	532 282	382 156
4-5 ans	476 156	372 187
5-10 ans	1 207 235	1 395 702
Total	3 878 946	3 323 099

Programme spécial pour l'Afrique

Tableau 1
État des prêts en valeur nominale
 (Aux 31 décembre 2017 et 2016)
 (Montants exprimés en milliers)

<i>Emprunteur ou garant</i>	<i>Prêts approuvés moins annulations</i>	<i>Fraction décaissée</i>	<i>Fraction non décaissée</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Encours des prêts</i>
Prêts en DTS					
Angola	2 714	2 714	-	1 114	1 600
Burkina Faso	10 546	10 546	-	4 956	5 590
Burundi	4 494	4 494	-	1 643	2 851
Cabo Verde	2 183	2 183	-	956	1 227
Tchad	9 617	9 617	-	4 195	5 422
Comores	2 289	2 289	-	993	1 296
Djibouti	114	114	-	51	63
Éthiopie	6 660	6 660	-	3 325	3 325
Gambie	2 638	2 638	-	1 187	1 451
Ghana	22 321	22 321	-	9 571	12 750
Guinée	10 762	10 762	-	5 112	5 650
Guinée-Bissau	2 126	2 126	-	1 116	1 010
Kenya	12 241	12 241	-	4 923	7 318
Lesotho	7 481	7 481	-	3 272	4 209
Madagascar	1 098	1 098	-	458	640
Malawi	5 777	5 777	-	2 023	3 754
Mali	10 193	10 193	-	5 094	5 099
Mauritanie	19 020	19 020	-	8 903	10 117
Mozambique	8 291	8 291	-	4 249	4 042
Niger	11 119	11 119	-	5 489	5 630
Sénégal	23 234	23 234	-	10 098	13 136
Sierra Leone	1 505	1 505	-	564	941
Soudan	26 012	26 012	-	11 418	14 594
Ouganda	8 124	8 124	-	4 062	4 062
République-Unie de Tanzanie	6 789	6 789	-	3 055	3 734
Zambie	8 607	8 607	-	4 272	4 335
Total	225 955	225 955	-	102 099	123 856
Équivalent en USD	321 988	321 988	-	145 492	176 496
Autres sommes à recevoir					491
Ajustement sur la base de la juste valeur					(54 166)
Total en USD sur la base de la juste valeur au 31 décembre 2017					122 821
Total en USD en valeur nominale au 31 décembre 2016					174 851
Autres sommes à recevoir					488
Ajustement sur la base de la juste valeur					(55 295)
Total en USD sur la base de la juste valeur au 31 décembre 2016					119 556

Tableau 2
État récapitulatif des prêts approuvés en valeur nominale par année
 (Au 31 décembre 2017)

Année		Prêts approuvés (en milliers de DTS)			Valeur en milliers d'USD			
		Au 1er janvier 2017	Prêts annulés	Au 31 décembre 2017	Au 1er janvier 2017	Prêts annulés	Variation du taux de change DTS/USD	Au 31 décembre 2017
1986	DTS	24 902	-	24 902	33 486	-	1 999	35 485
1987	DTS	41 292	-	41 292	55 525	-	3 315	58 840
1988	DTS	34 770	-	34 770	46 756	-	2 792	49 548
1989	DTS	25 756	-	25 756	34 634	-	2 068	36 702
1990	DTS	17 370	-	17 370	23 357	-	1 395	24 752
1991	DTS	18 246	-	18 246	24 536	-	1 465	26 001
1992	DTS	6 952	-	6 952	9 349	-	558	9 907
1993	DTS	34 268	-	34 268	46 081	-	2 751	48 832
1994	DTS	16 320	-	16 320	21 947	-	1 310	23 257
1995	DTS	6 082	-	6 082	8 179	-	489	8 668
Total	DTS	225 958	-	225 958	303 850	-	18 142	321 992

Tableau 3
Structure des échéances de l'encours des prêts en valeur nominale
 (Aux 31 décembre 2017 et 2016)
 (en milliers d'USD)

Échéance	2017	2016
Moins de 1 an	8 354	7 883
1-2 ans	8 278	7 812
2-3 ans	8 278	7 812
3-4 ans	8 278	7 812
4-5 ans	8 278	7 812
5-10 ans	41 391	39 059
10-15 ans	41 391	39 059
15-20 ans	36 776	36 867
20-25 ans	14 347	17 926
Plus de 25 ans	1 125	2 322
Total	176 496	174 363

Tableau 4
État récapitulatif de l'encours des prêts en valeur nominale, selon les conditions de prêt
 (Aux 31 décembre 2017 et 2016)
 (en milliers d'USD)

Conditions de prêt	2017	2016
Conditions particulièrement favorables	176 496	174 363
Total	176 496	174 363

État des dons

(Aux 31 décembre 2017 et 2016)
(en milliers d'USD)

	Non décaissés au 1er janvier 2017	Variations en 2017			Taux de change	Non décaissés au 31 décembre 2017
		Décaissables	Décaissements	Annulations		
Dons	80 521	66 883	(45 407)	(5 116)	1 168	98 049
Ajustement sur la base de la juste valeur						(8 392)
Total 2017 en juste valeur						89 657
Total 2016	68 057	54 910	(39 270)	(2 717)	(459)	80 521
Ajustement sur la base de la juste valeur						(2 467)
Total 2016 en juste valeur						78 054

Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) (FIDA seulement)

(Aux 31 décembre 2017 et 2016)
(en milliers d'USD)

<i>Emprunteur ou garant</i>	<i>Non décaissés au 1 janvier 2017</i>	<i>En vigueur/ (annulations) en 2017</i>	<i>Décaissements en 2017</i>	<i>Non décaissés au 31 décembre 2017</i>
Cadre pour la soutenabilité de la dette – en USD	1 971	385	(713)	1 643
Cadre pour la soutenabilité de la dette - en DTS				
Afghanistan	56 901	(257)	(10 373)	46 271
Bénin	7 790	-	(350)	7 440
Burkina Faso	42 342	-	(5 789)	36 553
Burundi	44 941	-	(10 400)	34 541
Cambodge	231	-	(221)	10
République centrafricaine	841	-	(570)	271
Tchad	10 215	(763)	(2 580)	6 872
Comores	-	-	-	-
Congo	1 342	-	141	1 483
Côte d'Ivoire	17 332	(439)	(4 556)	12 337
République démocratique du Congo	40 552	-	361	40 913
Érythrée	5 847	10 750	(4 330)	12 267
Éthiopie	8 129	(5)	(2 740)	5 384
Gambie	5 823	5 024	(5 251)	5 596
Guinée	14 821	(29)	(2 396)	12 396
Guinée-Bissau	3 279	-	(769)	2 510
Guyana	-	-	-	-
Haïti	7 720	(364)	(3 196)	4 160
Kiribati	1 233	-	(449)	784
Kirghizistan	9 455	-	(2 926)	6 529
République démocratique populaire lao	4 533	-	(2 235)	2 298
Lesotho	932	3 830	(888)	3 874
Libéria	23	-	13	36
Malawi	8 288	19 350	(2 441)	25 197
Maldives	1 011	-	(271)	740
Mali	9 193	-	(939)	8 254
Mauritanie	3 530	10 685	(2 197)	12 018
Népal	30 741	(3 744)	(4 299)	22 698
Nicaragua	4 631	-	(2 042)	2 589
Niger	13 807	17 250	(3 577)	27 480
Rwanda	5 950	-	(3 168)	2 782
Sao Tomé-et-Principe	1 904	-	(998)	906
Sierra Leone	2 667	(99)	(1 541)	1 027
Îles Salomon	1 159	-	(706)	453
Soudan du Sud	11	(11)	-	-
Soudan	18 477	6 852	(6 406)	18 923
Tadjikistan	7 765	-	(2 360)	5 405
Timor-Leste	3	(3)	-	-
Togo	6 950	-	(148)	6 802
Tonga	757	-	(662)	95
Yémen	14 621	-	-	14 621
Zimbabwe	-	18 300	(288)	18 012
Sous-total DTS CSD	415 747	86 327	(91 547)	410 527
Sous-total DTS CSD (équivalent en USD)	592 444	123 017	(130 455)	585 005
Total 2017 USD et DTS CSD	594 415	123 402	(131 168)	586 648
Variations de change			3 402	
Total décaissements 2017			(127 766)	
2016 Total USD et DTS CSD	547 159	133 160	(119 785)	561 034

État récapitulatif des engagements au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE)

(Au 31 décembre 2017)
(en milliers d'USD)

Pays au point d'achèvement	Allègements consentis au 31 décembre 2017		Allègements futurs approuvés par le Conseil d'administration			Total des allègements de dette
	Principal	Intérêts	À la charge du FIDA		À la charge de la	
			Principal	Intérêts	Banque mondiale	
Bénin	4 568	1 643	-	-	-	6 211
Bolivie (État plurinational de)	5 900	1 890	-	-	-	7 790
Burkina Faso	9 278	2 320	-	-	-	11 599
Burundi	6 769	2 668	2 041	314	2 454	14 245
Cameroun	3 074	727	-	-	-	3 801
Comores	936	176	515	67	749	2 443
République centrafricaine	1 321	244	-	-	-	1 565
Tchad	9 563	2 935	459	75	367	13 400
Congo	-	99	-	-	-	99
Côte d'Ivoire	1 814	326	-	-	-	2 140
République démocratique du Congo	8 803	2 825	2 080	175	1 682	15 564
Éthiopie	20 569	5 905	-	-	-	26 473
Gambie	2 508	619	-	-	-	3 127
Ghana	15 585	5 003	-	-	-	20 588
Guinée	9 275	1 837	899	151	746	12 908
Guinée-Bissau	3 506	1 072	910	80	530	6 098
Guyana	1 526	299	-	-	-	1 825
Haïti	1 946	635	-	-	-	2 581
Honduras	1 077	767	-	-	-	1 844
Libéria	8 694	6 199	275	32	309	15 510
Madagascar	7 810	2 096	-	-	-	9 906
Malawi	14 875	3 539	1 814	299	2 450	22 977
Mali	6 211	2 431	-	-	-	8 642
Mauritanie	8 484	2 601	-	-	-	11 085
Mozambique	12 521	3 905	-	-	-	16 426
Nicaragua	7 259	943	-	-	-	8 202
Niger	10 851	2 783	55	10	67	13 765
Rwanda	16 786	5 211	-	-	-	21 996
Sao Tomé-et-Principe	1 530	402	698	97	581	3 307
Sénégal	2 247	882	-	-	-	3 129
Sierra Leone	8 902	2 085	679	87	546	12 299
République-Unie de Tanzanie	12 691	4 293	-	-	-	16 984
Togo	2 009	759	-	-	-	2 768
Ouganda	12 449	4 654	-	-	-	17 103
Zambie	19 170	4 920	-	-	-	24 090
DTS	260 507	79 693	10 425	1 387	10 481	362 493
Moins les allègements d'intérêts non échus*						(4 203)
Total des allègements de dette en DTS						358 290
Total équivalent en USD	371 226	113 563	14 855	1 977	14 936	510 566
Ajustement sur la base de la juste valeur			(4 605)			
31 décembre 2017 en juste valeur			10 250			
Au 31 décembre 2016						
DTS	252 670	78 306	13 153	1 875	13 784	359 788
Moins les allègements d'intérêts non échus*						(4 315)
Total des allègements de dette en DTS						355 473
Total équivalent en USD	339 773	105 295	17 685	2 523	8 536	478 011
Ajustement sur la base de la juste valeur			(5 610)			
31 décembre 2016 en juste valeur			12 075			

* Y compris les intérêts couverts par la contribution de la Banque mondiale.

État récapitulatif des contributions liées à l'Initiative pour l'allégement de la dette d'Haïti

(Aux 31 décembre 2017 et 2016)

	<i>En milliers d'USD</i>	<i>En milliers de DTS</i>
2017		
Contributions des États membres		
Autriche	685	438
Belgique	776	509
Canada	3 500	2 303
Danemark	513	339
France	1 700	1 080
Allemagne	2 308	1 480
Japon	2 788	1 743
Luxembourg	280	178
Maurice	5	3
Norvège	1 626	1 066
Suède	1 718	1 115
Suisse	962	637
Royaume-Uni	2 700	1 717
États-Unis	8 000	5 217
Sous-total	27 561	17 825
Intérêts perçus	976	
Allégements consentis	(18 461)	
Total compte administratif États membres 2017	10 076	
FIDA		
Contribution du FIDA	15 200	
Intérêts perçus	858	
Allégements consentis	-	
Total compte administratif FIDA	16 058	
Total général	26 134	
Variations de change	(2 733)	
Total des liquidités et placements au titre de l'Initiative pour l'allégement de la dette d'Haïti	23 401	
2016		
Total général	28 905	
Variations de change	(2 867)	
Total des liquidités et placements au titre de l'Initiative pour l'allégement de la dette d'Haïti	26 038	

Analyse des dépenses d'exploitation (FIDA seulement)

(Pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016)

Ventilation des dépenses d'exploitation du FIDA par source budgétaire principale

(en milliers d'USD)

<i>Décaissement</i>	<i>Dépenses administratives^a</i>	<i>Dépenses directes^b</i>	<i>Autres sources^c</i>	<i>Total</i>
Rémunération du personnel (salaires et prestations)	82 613	3	6 687	89 303
Dépenses administratives courantes	29 067	495	10 190	39 752
Consultants et personnel extérieur	38 160	28	3 789	41 977
Frais financiers directs (banques et placements)	-	1 614	-	1 614
Total 2017	149 840	2 140	20 666	172 646
Total 2016	140 251	2 947	12 987	156 186

^a Il s'agit du budget ordinaire du FIDA, du budget du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE), y compris les montants reportés et les dépenses relatives à l'AMACS.

^b Charges directes imputées sur le produit des placements.

^c Y compris les dépenses remboursables par le Gouvernement italien, les dépenses liées aux départs volontaires et les postes financés par les commissions de service.